Les FABRE de Sigean, propriétaires de l'ensemble immobilier nommé la Maison du Roy

La majorité des actes, pactes de mariage (PM) et testaments (T) ont été photographiés par Dominique PUNSOLA aux AD 11. Quelques-uns proviennent des registres des insinuations que geneanet a extrait des mêmes Archives et mis en ligne. D'autres actes font évidemment défaut. On ne peut que conjecturer la parenté de ces FABRE avec les LASSERRE et les BELHOMS/BELZONS de Sigean (avant 1591) ; impossible de découvrir comment Guillemette De VIGNON épouse de M^{re} André FABRE, était nièce de Monsieur Pierre D'ARAGON Seigneur de Fitou, etc.

1^{er} degré connu : Jaume/Jacques FABRE né dès 1500, propriétaire en 1538 + >1560

Minutier de maitre PERREL Img. 173-176 : acte très long, en latin dont le titre concerne la sortie de tutelle de Pierre Belhoms¹.

... interrogés sur l'âge de Pierre Belhoms qui lui-même semble se dire âgé de 16 ans ou environ. Sa tutelle déclarée terminée ses tuteurs Claude Cabirol & Balthazar Tardieu désignent chacun pour sa part, le 1^{er} Guill. Tripoul et le 2nd <u>Jacques Fabre</u> tandis que Pierre Belhoms se fait représenter par Jean EMERIC et Dominique Guerre. Lesdits Tripoul, Fabre, Emeric et Pagés à leur tour choisissent Pierre Pagés ...

Même source 6ème février 1539 (F° 19 V° - 20 V°) du 11/06/1540 enregistrent une transaction entre noble Guilhem de Montredon Sieur de Mattes, d'une part et l'œuvre de Notre Dame des Oubiels de Portel, d'autre part. Le Sieur de Mattes cédait à la dite œuvre, deux pièces de terre à **Las Lagunes**², confrontant aux hers d'Amat Urg(u)el, au Sieur de Mattes, à <u>Jacques Fabre</u> et audit Fajolle ...

Même source (Img.46-47) testament de Barthélémy Cruscades

L'an 1540 à la nativité no(tr)e S(eigneu)r le 20^{ème} février ... présents pierre Maleret, Barthelemi Bosquet, ... Arnnaud Benezet, *sabatier* et <u>Pierre fils de Jacques Fabre</u>

Même source : img 272-275 - Le 19/01/1540 ... en personne honnête homme, **Bernard Gironde bourgeois** de Fabrezan, d'une part & Jehan Gazepech, du lieu de Lac d'autre (part) en leurs noms et ceux de leurs hoirs ont procédé à l'échange suivant ...

Comme la boutique vaut plus que le champ led. Gazepech paye 12 L. aud. Gironde. Fait à Sigean en présence de <u>Jacques Fabre Consul du lieu</u>, Michel Narbonne & Guill/ Azalbert de Fabrezan Ce **Bernard Gironde** était identique au Sieur de Portel dont le fils Ysaac fut aussi Seigneur de Portel; lui et le Consul Jacques FABRE semblent déjà liés suite à une union matrimoniale. La Reconnaissance diocésaine qu'Hans BARSCZUS a photographié à Carcassonne met en évidence les liens entre **Bernard Gironde** et Jaume FABRE. On y constate que ces deux notables détenaient deux moitiés d'une même œuvre de salin et celles d'une boutique à sel. Chacune de leur part a été estimé au même prix de 350 sous de salin et 35 sous de boutique³ à sel. Plus que tout autres, ces biens sont révélateurs du rang social des deux beaux-frères⁴.

La perte des registres de délibération antérieurs à 1573 ne nous permet d'avoir le détail du rôle que tint Jaume FABRE vis-à-vis de la Communauté de Sigean. Mais pour être 1^{er} Consul en janvier 1540, il devait figurer au premier rang de la matricule des conseillers dès 1539. Sur la reconnaissance de 1538 on le qualifie à la rubrique de sa maison principale de M^e ja(u)me Fabre. Puisqu'il n'était pas

¹ Ces Bels-homs, parfois BeauxHoms, deviendront les Belsoms, Belzons etc. Leur lignée dans les mâles disparaitra de Sigean au XVIIe siècle.

² Tènement à l'ouest de Sigean, entre la paissière du Pla, le chemin, puis route de Villefalse et la Berre.

Nommées également boutique à tenir sel ça semble plutôt désigner des entrepôts, que des échopes.

Si on ne tient pas en compte le fait que les deux hommes pourraient être frères utérins, Bernard GIRONDE pour être l'oncle du fils héritier de Jaume FABRE devait être le frère de l'épouse ou le mari de la sœur de Jaume. Ses possessions à Sigean donne plutôt crédit à cette dernière hypothèse.

prêtre il devait être soit artisan, négociant ou peut-être, comme M^e François TRIPOUL, praticien (quelqu'un pourvu d'une formation juridique) ...

Registres du XVIIe siècle

Reconnaissance diocésaine de 1538

07 V	Vyla	059	I ostal de j[a]ume fabre conc froncta de sers an esteve felgeyres aucta an vya a 40 s	40			
07 V	Vyla	060	l ostal patu de j[a]ume fabre concfroncta de sers an esteve felgeyres aucta an vya a 25 XXV ss	25			
09 R	Vyla	082	1 ostal de Me ja(u)me fabre conc froncta de sers et aucta an vya (et B. Jeronda) a 165 s				
12 V	Vyla	099	1 ostal patu de Ja(u)me fabre conc froncta de sers an vya aucta an myquel Domenjo 45 s				
16 V	Barry	142	1 ostal de jaume fabre conc froncta de sers an donadieu aucta an vya 80 s	80			
18 R	Barry	150	1 ostal de jaume fabre conc froncta de sers an Dama asanberta aucta an vya / 125 s	125			
18 R	Barry	151	1 patu de bernat jeronda conc froncta de sers an <mark>jaumre fabre</mark> aucta an vya / 15 s	15			
18 V	Barry	155	1 botiga de gm trypol conc froncta de sers an bernat jeronda aucta an anctony pons 35 s	35			
18 V	Barry	156	1e botiga de jaume fabre conc froncta de sers an bernat jeronda aucta an gm trypol 35 s	35			
27 V	Barry	247	I moly doly Jardi de bernat jeronda conc froncta de sers an <mark>jaume fabre aucta</mark> an vya / 180 s	180			
27 V	Barry	248	la feraja de jaume fabre compres I ort conc froncta de sers an bertomieu col aucta an bernat jeronda a 30 s	30			
34 R	Barry	317	I <mark>salin de ja(u)me fabre</mark> salinan p/ bon 350 s	350			
34 R	Barry	318	I salin de bernat jeronda salinan p/ bon 350 s	350			

Le terme ostal désigne ici une maison et Jaume FABRE en avait au moins cinq.

Les *patus* étaient des dépendances multifonctions ; ils étaient soit ouverts comme les cours, soit couverts comme des hangars. On écrit aussi *paty*.

Le fait que les boutiques à sel soient sur certains documents qualifiées de *botiquas à tenir sal*, donne à penser qu'il s'agissait avant tout d'entrepôts.

Les vya/vie/bia/bie plus que de simples passages, désignaient dans les bourgs les rues, les ruelles, les impasses, bien que le bon terme pour rue soit *careyra*. A l'extérieur, ça désignait les chemins (*camy*, *camis*) et les routes.

L'ort était évidemment un jardin et la *feraja* (ferratje/feratjal etc.) un genre de potager. En 1560 cette *ferraige* est située à la *Font* et à l'est des dépendances de Barthélémy COLH et son auberge du Dauphin. On est dans le secteur de la maison de feu Guy ARNAUD, le père de Claudine RIGAUD. Le confront oriental de 1538, Bernard GIRONDE, a été remplacé par Jaume FABRE lui-même certainement pour sa maison al Camy de la Font.

Pourvu d'un fils majeur, Pierre, en 1540, M. Jaume FABRE devait être né < 1500. C'est surprenant de le voir propriétaire de 5 maisons. Ses parents devaient déjà être des nantis.

<u>Au compoix de 1539</u> des folios et pages ont été arrachés dont le F° 95 qui concernait ce Jaume FABRE F° 96 r° (il semble manquer deux maisons)

- 1/ Une maison dans la ville [cers en bia de aulta en le h(éritiers) de Mestre Denys Montete] 3 L (déchirure)
- 2/ Une maison à la Place [cers en en los h(éritiers) de Asalbert Vendrel de aulta à Benard Gironde]
- 3/ Une aultre maison alz Barris [cers à Guill/ Carcassonne de aula à mestre Bernard Carreyra] 5 L

- 4/ Une maison al Camy de la font [de cers en lo susd(it) 5 de auta en via 6] 6 L 5 s.
- 5/ ung estable & palier (pailler) & paty dans la ville [cers en los h(éritiers) de Frances Sartre de aulta en via] 2L 10 s.
- 6/ ung paty cobert al Portail (d')Abail, à las yeras comunalz [cers Esteve Falgueyra de aulta à Peyre Guerra] 5 L
- 7/ una botiqua de Sal alz Barris [cers à **Benard Gironde** de auta à G(uille]m Tripo(u)l 3 L La somme totale de 87 L 11 s et 7 ou 8 deniers est rayée ; quelque chose a été rajouté dans le coin droit en bas de page 3 0/1 L ?

F° 96 v° le total corrigé « Soma V...salle fait 88 L 2 s et 7 deniers

Compoix de 1560 F° 79 po(u)r Jaume Fabre

- 1/ Une maison dans la ville [cers en le h(éritiers) de Robert Guitard- de marin en bie] 4 L
- 2/ Une maison et *paty* dans la ville [cers en P(ierr)e Falguière— de marin en bie] 2 L En note marginale ; *Jouinte ? an Lestable.* Ceci doit faire référence au N° 7.
- 3/ Une maison et paty dans la ville [cers en bie de marin an m(estr)e Jehan Varelhes] 1 L Correspond au N° 1/ de 1539
- 4/ Une maison et *paty* à la Place [cers à Bertrand Alègre & Berth(omieu) De Bonnafont de *aulta* en le h(éritiers) de marin à **Benard Gironde**] 3 L 2 s 6d.

Correspond au N° 2/ de 1539

- 5/ Une aultre maison alz Barris [cers à P(ierre) d'Alaric de marin à mestre Pierre Cabirol] 2 L 10 s Cette maison doit corresponde au N° 3/ de 1539
- 6/ Une maison *al Camy de la font* [de cers en *el meteys* (lui-même) de marin en vie] 3 L 2 s 6 d. Correspond au N° 4/ de 1539
- 7/ ung <u>estable</u> & palier (pailler) & paty dans la ville [cers en los h(éritiers) de Charles Sartre de marin en vie] 1L 5 s.

Ce bâtiment correspond au N° 5/ de 1539

-8/ ung courtal la meta descobert (la moitié non couverte) à las yeras comunalz [cers Esteve Falguière – de marin à Domenge Guerre] 2 L 10 s.

Soit le N° 6/ de 1539 près du Portail d'Abail

- 9/ <F° 79 v°>⁷ una botiqua de Sal alz Barris [cers à **Benard Gironde** de marin à P(ierre) Tripo(u)l 1 L 10 s. Correspond au N° 7/ de 1539 (près du Portail de Saint Félix)
- -10/ les terres en commençant par celle de l'ouest du bourg ; F° 79 v° F° 80 on a inscrit seize terres (champs, vignes, olivettes, *ferratges*). F° 80 v° F° 81 il y en a onze de plus. On termine par trois biens dont le deux derniers qui confirment le rang social de ce riche propriétaire de Sigean :
- 36/ une cave (grotte) à Cap de Romany (sud de la Nouvelle) [cers la garrigue marin la plage]
- 37/ une passe de colombe al aubert [cers et marin en herm] probablement à la Garigue Haute.
- 38/ un quart de Salin *tencat an lou Saly* de Berth(omieu) Colh⁸

Total compesé 46 L 12 s 9 d.

Jaume FABRE parait déjà avoir donné des possessions à ses enfants. Les sommes compesées pour les maisons en 1560 sont la moitié de ce qu'elles était 21 ans plus tôt. Ce n'est pas forcément qu'elles avaient perdu la moitié de leur valeur mais plutôt, qu'en 1560 le paiement de la taille concernait un plus grand nombre de propriétaires qu'en 1539, diminuant ainsi la pression fiscale, et la part à prélever sur chacun des taillables sigeanais.

Jaume FABRE avait aussi des biens aux terroirs du Lac, (champ de La Légunes) et de Peyriac de Mer. Certainement né avant 1500 Jaume FABRE devait s'être marié dès 1520. Sa femme est nommée Antoinette FABRE en 1555. Il produisait des céréales, de l'huile et du vin, dont une partie au moins,

Le susdit, soit le propriétaire ayant donné lieu à cette rubrique : Jaume FABRE

Jaume FABRE était propriétaire de maisons de chaque côté de ce chemin de la Font.

^{7 &}lt;> mentions de folios, mais parfois aussi de renvois rajoutés en bas de feuilles.

Propriétaire de l'Auberge du Dauphin à moins de 100 m à l'ouest des maisons de Jaume FABRE sur la Place et au chemin de la Fontaine

destinés à la vente. Par contre les légumes devaient être à l'usage de sa famille. Il devait tirer d'autres bénéfices de ces bâtiments. Il était propriétaire d'un cheptel, probablement des moutons avec du gros bétail (bovidés et équidés).

2ème degré:

- Pierre fils de Jacques FABRE probablement né <1520 car témoin le 20-02-1540. Sort inconnu.
- Esteve/Estienne/**Etienne FABRE** naquit probablement vers 1530 Il mourut entre le 20-08-1586 et le 20-01-1587

Le 15-12-1555 (img 5884 V° et suivantes)

M^{re} Becardit (notaire habitant le Lac) a enregistré dans la maison de M. Jacques FABRE à Sigean le pacte de mariage entre

- Etienne FABRE, fils du dit Jacques FABRE <et d'Anthonye «FABRE»> et
- Catherine PAGÉS, fille de M. Pierre PAGÉS de Sigean et de feu Gilloye Pélicier

Cet acte démontre qu'Etienne FABRE avait pour oncles MM. Noble Bernard De Gironde Sieur de *Pourtel* et Miquel Vocquez marchand à Narbonne. D'autre part, que M. Pierre PAGÉS, père de la future était beau-frère de MM. André Bacty de Pérignan (Fleury d'Aude) et de Barthélémy GREZ⁹ maître de poste à Villefalse.

La future recevait 100 écus sol (l'écu valant 46 s. ça faisait 4 600 sous) + le trousseau, pour ses droits, paternels, maternels et fraternels ; Etienne FABRE recevait de son père, entre autres, sa maison¹⁰ sise aux Barris de Sigean, à la Place du dit lieu + un *ferraige* attenant jouxtant de cers à Bertrand ALEGRE. Le descriptif de ce bien est bien plus complet que celui des compoix : de Cers à la fois Bertrand Alègre et Barth. Bonnafont ; Marin Monsieur de Pourtel (donc **Bernard De Gironde**) et les héritiers de Barthélémy Bousquet ; Midy avec «Vye publique» (de fait à la Place publique) et aquilon avec le rec de la Font. Ces bâtiments donnés par Jacques FABRE à son fils à l'occasion de son mariage étaient ceux constituant l'actuelle Maison du Roy. Ils étaient propriété de ces FABRE dès 1538.

Etienne FABRE reçut à cette occasion d'autres biens de son père :

- un (très grand) champ d'environ 9 séterées («cestedades»), <u>al terme de Mathes</u>, et au lieu-dit à Las Legunes, confrontant de cers à Mr Guillaume PECH « delLac » et avec le prat de Notre Dame des Ouvyels de Pourtel ; du marin aux héritiers de Loys (De) Sainct Jehan et carrière
- un Salin salinant scitué au lieu de Peyriac de mer ; confr. de cers avec la paixiere ; de marin avec l'Etang et Clot del Saly
- une bouthicque appartenant au dit FABRE (père) à Peyriac, confr. de cers M. André SABATIER de Narbonne ; du marin avec vye (chemin) d'aquilon avec la maison de Jehan Marron et autre vye. Outre le fait que le salin et la boutique de Peyriac de mer laissent supposer que la famille FABRE avait un ou une ancêtre de ce lieu, cet acte démontre que le grand champ à las Légunes, était situé au terroir de Mattes¹¹ et non de Sigean. On voit que la future épouse recevait de son père apparemment en garantie du versement de l'argent de sa dot, un de ses mailleuls avec l'usufruit de celui-ci sis au terme dud. Lieu (Sigean) au lieu-dit La Blacquiere, confr. du cers à Bertrand JUER ; du marin à Pierre « BEAULXHOMS » ; du midy avec herm et d'aquilon avec Anthoine deduc (?) Ce tènement de la Blacquière ou Blanquière était également au début de la route de Portel mais côté Etang de Pissevacques (futur domaine de Ste CROIX)

Etienne FABRE avait une formation de Praticien car il enregistra le testament d'un sigeanais et il fut greffier de la Communauté dès 1572 jusqu'à sa mort. Comme ses fils André et Pierre exerçait-il déjà quelque négoce ? Ce notable faisait partie des conseillers de la matricule sigeanaise. Impossible de déterminer s'il y rentra au 3^{ème} rang et gravit les deux autres échelons, ou si - en vertu de la position sociale de son père - il fut reçu au 1^{er} rang. Dès 1572 il était conseiller au 1^{er} rang. Il fut élu 1^{er} Consul de sept. 1573 à sept. 1573 et de sept. 1578 à sept. 1579. Nous n'avons plus les P.V de délibérations

Comme ceux de SeJan ou Pourtel, ce terroir a fait l'objet d'un arpentage en 1538

Les Gres ou Grez étaient de Fitou. Un des Barthélémy Grs était gendre de Jean Donnadieu de Sigean.

Soit la future Maison du Roy, propriété de Jaume FABRE dès 1538.

antérieurs à 1573. Cependant le dernier acte qui le mentionne vivant, est un remboursement le 18-08-1586 d'une somme dont il restait redevable depuis l'année où il fut procureur du bassin du Purgatoire en 1561 ou 1565 (le chiffre romain final est soit I', soit V).

Par le premier acte le mentionnant, en décembre 1573, il enregistrait le remboursement fait par Domenge DUFORT (négociant) et Pierre FABRY 1585 (garde pour le roy à La Nouvelle) d'une créance qu'ils avaient contracté envers la ville en 1572 alors qu'ils étaient élus procureurs de l'Hôpital. Bien qu'on n'ait plus le PV des élections de sept. 1572 on sait qu'Etienne FABRE fut élu 1^{er} Consul du fait qu'à celle de sept. 1573, il devint 1^{er} ouvrier de l'œuvre de St Félix. De fait chaque année, les trois Consuls sortants devenaient les procureurs de l'œuvre majeure de l'église de Sigean. Aux élections de sept. 1574, 1576, 1577,1579, 1580, 1581 et 1584 Etienne FABRE fut élu auditeur des comptes. Il n'est pas anodin de noter que ses collègues auditeurs des comptes, Jean JUER, Pierre BELSOMS, Pierre CABIROL, Pierre ESCALIER etc. avaient qualité de bourgeois et que six fois sur sept on le nomme avant eux. En sept. 1586 Etienne FABRE, qui devait frôler la soixantaine, fut battu par 21 voix contre 30 par l'un des Jean JUER vieux.

CLAVIERES 3E16146 108

Le 22-07-1586 Testament de Sire¹² Estienne FABRE de SeJan

- Catherine PAGES, sa femme
- Marguerite FABRE épse Bertrand DAURES¹³ marchand de Lagrasse, sa fille.
- Catherine épse Jacques ROMEGUIERES de St Nazaire, son autre fille.
- Andrieu (André) son fils ainé, Pierre et Raphael FABRE, ses fils
- Catherine FABRE, sa sœur, veuve de feu Pierre BOQUIER

Le testament nuncupatif est dicté dans la maison du sieur Estienne FABRE où il est alité et malade mais pourvu te tout son bon sens etc. ; il veut éviter tout procès à ses *enfans, filhes, parans* et amis. Il choisit <109> d'être enseveli au cimetière de l'église paroissiale de Monsieur St Félix de SeJan, au **tombeau de ses prédécesseurs et de son père**.

Le testateur lègue à chacun des bassins de lad. église, 20 sous.

Aux quatre (couvents des) ordres mendiants de Narbonne 10 sous

A l'hôpital de Sejan, pour les réparations à y faire, 5 livres, le tout payable par ses héritiers après son décès. Ses honneurs funèbres comme ces deux derniers legs pieux démontrent le haut rang social du dit Estienne FABRE.

- Le testateur avait doté ses filles en les mariant Marguerite FABRE à Bertrand DAURES marchand de Lagrasse, et Catherine FABRE à Jacques ROMEGUIERES de St Nazaire PM reçus par maîtres Vincent Ydoyne de Lagrasse et Marc Porchelon de Douzens de 133 écus et 20 sols + leur trousseau ; M^{re} Arnaud CABIROL de Narbonne avait enregistré la quittance de dot, de lad. Catherine au jour etc.
- ... Par son dernier testament Estienne FABRE ajoute pour le droit de légitime et quarte *trebelliaque* de ses deux filles 3 écus payables etc.
- A sa femme, Catherine PAGES, le testateur lègue 100 écus à 60 sous pièce, soit l'argent porté sur leur PM (1555) avec les fruits (revenus) d'une maison¹⁴ qu'il avait aux Barris de SeJan [cers Anthoine Carcassonne marin Domenge Cabirol] sa vie durant. Le testateur veut que sa femme et *Andrieu* FABRE, leur fils aîné, soient maitres et seigneurs de ses biens, sans avoir à rendre compte ... jusqu'à ce que son fils Raphaël FABRE ait atteint 25 ans¹⁵. Il veut que ses fils soient hors tutelle et que la justice n'ait aucune connaissance de cause sur ses biens ...<111> au cas où sa femme ne pourrait s'accorder avec ses héritiers bas nommés il prévoit une *pention*. Le détail de cette pension nous apprend que les terres du testateur donnaient du blé, du vin et de l'huile. Chaque an, les 12 setiers de blé-froment se règleront aux aires, les 3 muids de vin se prendront al *Rat* de tine (cuve, tonneau) et le demi quintal d'huile al *Rat* de mo(u)lin.

¹² Cette qualité de Sire au début du XVIIe siècle sera également donnée à son fils ainé André FABRE.

Probablement un D'AURE, famille de notables attestée à Lagrasse.

¹⁴ Il s'agit de la N° 3/ de 1539 et N° 5 de 1560.

⁵ Ce fils qui avait dû naitre avant 1575 semble déjà doté de sa propre maison.

- Le testateur lègue à *Andrieu* FABRE, son fils aîné, la maison grande¹⁶ où il fait sa demeure [cers Jean GUITARD et ailleurs rues] avec un petit *sotol*¹⁷ ou cellier dans la ville et la moitié de ses meubles. Plus l'étable-pailler et patu attenants, dans la ville¹⁸ [Cers marin & midi maison de Raphaël FABRE, avec son patu derrière, et vies – Aquilon Jean et pierre MALARETS]

Plus l'ort, ferraige et champ attenants [cers Pierre Falguière, le champ & ferraige d'Antonia FAJOLLE femme de Bertrand MARTIN / marin M. Gaspard TRIPOUL / aquilon le champ et ferraige au courtal] Plus une trilhe (verger, le plus souvent oliveraie) de sept séterées avec les terres laboratives del Peyrou [cers Estienne Trilhes / matin Bertrand JUER / midy J. ROGIER & Mariette AMIEL / aquilon Monsieur de Mattes, Jean MARRAST, Grazide JUER et hoirs de J. Barrière]

Plus deux champs attenants de sept *séterées* à la Doubayrie (les tanneries du pont de la Prade) Plus vigne ou *malhol vieil* à las Grazelhes

- Le testateur lègue à Pierre FABRE, son second fils, la maison aux Barris¹⁹ et chemin de la Font avec sa *ferraige* derrière [cers Jean DONNANDIEU / marin chemin]

Plus autre maison²⁰ dans la ville avec ses *patus* attenants [cers rue / marin hoirs de DOMENJOU et hoirs de Jean FERRUS]

Plus un petit sotol syve (soit) cellier²¹ dans la ville [cers rue et marin Guilhem PECH]

Plus olivette, vigne et champ attenants faisant environ dix séterées, à la *mance* des Aspres du Salin [cers herm et J. VARELHES / marin Rauly RASOULS et Domenge CABIROL]

Plus un champ de de sept séterées al Saly entre deux chemins

Plus un champ de quatre *séterées* al Lac [cers Pierre BELHOMS / marin Christol SALYNES / midi avec la Berre vielhe et d'aquilon avec la Berre nouvelle²²]

Plus un champ de quatre *séterées* à la Prade [Pierre BELHOMS & Barth. JUER / marin Gaspard & Pons TRIPOULZ, <u>cousins</u>]

- Le testateur lègue à Raphaël FABRE, son plus jeune fils, la maison²³ avec *ferraige*²⁴ derrière, aux Barris [cers Ant. BRO(U)SSAT, François BONNAFONT & Jeanne COLHE / marin aux hoirs d'Isac De GIRONDE]

Plus autre maison²⁵ dans la ville avec son patu attenant [cers Jean GUITARD/ marin rue et Andrieu FABRE]

Plus la boutique à tenir (et non à vendre !) sel aux Barris [cers, hoirs d'Isac De GIRONDE / marin Gaspard TRIPOUL]

Plus un malhol de trois séterées aux Grazelhes [cers Florens et Berthomieu JUER, <u>frères</u> / Marin Jean JUER jeune]

Plus 3 olyvettes, l'une à la Croix²⁶ (du chemin) allant à la mer l'autre aux Aspres et la tierce al Rial

6

¹⁶ C'est la 1^{ère} maison du compoix de 1560 ; elle était dans l'enceinte fortifiée.

¹⁷ Ce *sotol* semble correspondre à l'une de ces caves signalées par Moïse ESPINASSE vers 2013. Il s'agit de cavités creusées sous la rue du Château auxquelles on accède par les rez-de-chaussée de plusieurs maisons de cette rues, situés au niveau de la rue du Bassin.

¹⁸ Il s'agit des N° 5 de 1539 et N° 7 de 1560.

¹⁹ Il s'agit de la 5^{ème} maison de 1538 et des N° 4 de 1539 et N° 6 de 1560.

Il s'agit de la 4^{ème} maison de 1538 et probablement des N° 1 de 1539 et N° 3 de 1560.

En 1588 ce bien en indivision entre les fils d'Estienne FABRE est qualifié de *patu tencat*, dans la ville.

A cette époque la Berre, entre l'Arénal - au pied de Pech Mao - et le cellier de Xavier et Marie CARBOU (ex Auberge du Lac) se jetait dans la plaine du Lac. Elle aboutissait dans l'Etang, soit par un delta avec un bras passant à la Coutive et au Bois du Trou et un autre au nord du Pech du Lac, soit parfois par un seul de ces bras. Il ressort de divers actes, dont celui-ci, que le lit de la rivière était modifié après chaque grosse inondation. Un siècle plus tard, les gros propriétaires du Lac excédés de voir leur meilleur tènement victime de ces divagations, firent creuser le tronçon final de la Berre qui subsiste de nos jours.

²³ Il s'agit des N° 2 de 1539 et N° 4 de 1560 celle qui deviendra la Maison du roy.

La *ferraige* avec un jardin est l'article 248 de 1538.

²⁵ Il s'agit de la maison N° 1 de 1539 et N° 3 de 1560

En face du parking de l'actuel LIDL.

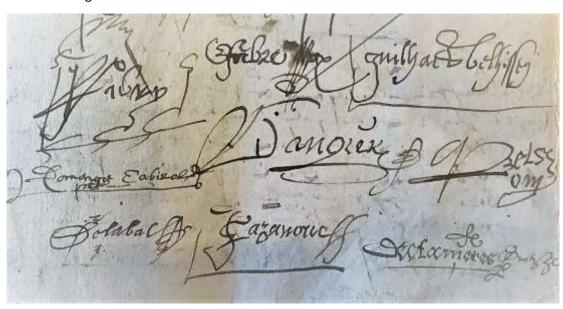
Plus un champ de huit *seterées* à la Devèse [cers Florens et Berthomieu JUER, <u>frères</u> / Marin hoirs d'Estienne CABIROL]

Plus un champ de deux seterées al Pla dit lou camp de Bernerd CIRA [hoirs de Dona To(u)chete /marin hoirs de Jacques Paillares]

Le testateur laisse son <u>aire</u>, au champ derrière le courtal [cers Antonia FAJOLLE femme dud. MARTIN / marin M. Gaspard TRIPOUL] en indivision entre ses héritiers bas nommés.

Il lègue à *Andrieu* FABRE, son 1^{er} fils, le salin qu'il a à Peyriac de même que la boutique qu'il a au bas de la petite maison. Pierre et Raphaël FABRE, ses fils, auront l'autre moitié du salin de Peyriac, avec la boutique du haut [Rauly SABATIER / marin *Andrieu* FABRE]

- Item donne & lègue led. testateur à Catherine FABRE, sa sœur, veuve de feu Pierre BOQUIER et à ses autres parents et amis 5 sous etc.
- et pour le reste de ses biens meubles et immeubles led. testateur a de sa bouche nommé ses HUG^{aux,} Andrieu Pierre et Raphaël FABRE, ses fils, les substituant l'un à l'autre et en cas de décès des trois fils sans postérité légitime ses biens iraient à Marguerite et Catherine FABRE ses filles. Les témoins MM. Pierre BELHOMS, Jehan De LABAT, Guilliaume BELISSEN bayle dud. SeJan, M^{re} Raphaël D'AUGIER, M^{re} Domenge CABIROL marchand, Jean CASENOVE et Pierre FABRY²⁷ garde pour le roi à Sigean ont tous signé avec le testateur



Les PM de Jaume ANGLES-Robert du Lac et de Mariette AMIEL de Sigean le 28-06-1587 démontrent que les terres des FABRE jouxtant un champ de la future au Peyrou, étaient alors aux héritiers d'Estienne FABRE. Le 17 avril 1587 c'était André FABRE qui en qualité de greffier de la ville, enregistrait la reddition de comptes des Consuls élus en sept. 1586. M. Estienne FABRE mourut entre le 20 août 1586 (3 E16146 F° 127 v°) et avant le 20 janvier 1587²⁸.

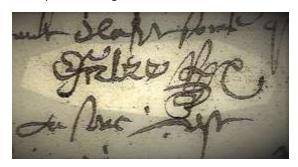
Le testament de Sieur Etienne FABRE est intéressant à plusieurs titres. Déjà en raison des confronts des biens qu'il lègue à sa famille. On s'aperçoit aussi que ses fils *Andrieu* et Raphaël (mineur de 25 ans) disposaient déjà de leurs maisons. On voit aussi qu'il avait hérité de son père ses biens au Lac et à Peyriac. Le salin et une boutique à tenir sel à Peyriac étaient mentionnés en 1555 lors du PM dudit Etienne FABRE. On apprend des liens de parentés, frères, cousins, époux entre divers voisins des biens des FABRE. Le terme la *mance* ou *mauce* des Aspres du Salin ne semble pas

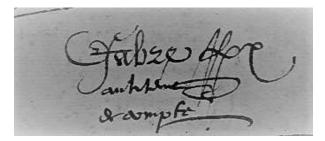
Dès 1585 c'était du port et passage de la Nouvelle qu'il était garde. En 1604, alors que le fils aîné du testateur était receveur en la maîtrise des Ports à Sigean, P. Fabry était garde des droits forains à la Nouvelle. Pierre FABRY, du chef de son épouse Cécile COMBALASSE, avait une maison à l'actuel impasse de la Fontaine vieille, attenante à l'un de celles que les FABRE détenaient al Camy de la Font.

Voir p. 20 acte de cette date mentionnant ses héritiers.

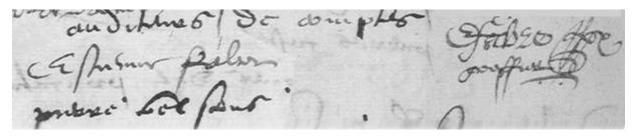
figurer ailleurs. Il faut noter dans ce testament qu'Etienne FABRE était propriétaire de plusieurs grands champs contenant entre sept et dix séterées de terre, soit plus d'un hectare et demi et un peu moins de deux hectares un quart. Seuls quelques nobles avaient des champs aussi grands.

Voici plusieurs signatures d'Estienne FABRE de 1573 à 1586:

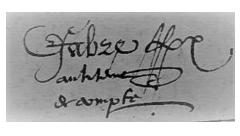




1573 1574



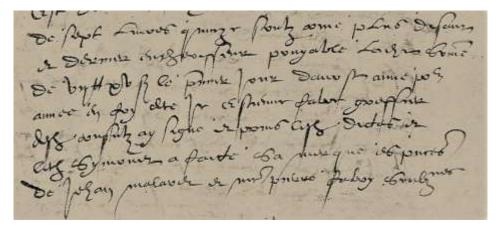
1577 Etienne FABRE greffier, élu auditeur des comptes



John The

1574 1585

En qualité de greffier de la ville Etienne FABRE a dû enregistrer des PV de délibérations perdus. Ce qu'ont trouve dans le BB001 consiste essentiellement en redditions de comptes des Consuls et autres officiers de la Communauté de Sigean, mais le 8-10-1576 il a enregistré l'arrentement suivant :



Il s'agit de l'affermage - au plus offrant – pour un terme de cinq ans du *Ribeyrage du salicor*. Soit les bordures de l'Etang couvertes d'algues, sur lesquels on cultivait cette salicorne pour la production de soude végétale.

Le 16-04-1581 MM Pierre ESCALIER et Estienne FABRE auditeurs des comptes ont vérifié ceux de Marty FABRY et Estienne BOUSQUET, ouvriers du bassin de St Sébastien, depuis le dimanche de la St loup 1579 jusqu'à la St loup 1580 ... comme ils ont trouvé, après règlement des messes de chaque mois, qu'il restait 4 livres ... cette somme a été remises *entre las mas de Esteve FABRE*. Il a fait réaliser avec ce reliquat, une **peinture de St Sébastien** (dans l'église St Félix du Calvaire) coutant 2 livres 22 sols 6 d. le dernier juilhet 1581.

A noter que les P.V. des élections Consulaires sont écrits de la même main avant et après le décès d'Estienne FABRE. Peut-être son fils André était-il déjà mis à contribution comme successeur de son père à la charge de greffier de Sigean.

Comme son père avant lui et comme ses enfants après lui M. Estienne FABRE employait du personnel. Des hommes pour exploiter ses terres, cultiver les jardins et les *ferratjals*, s'occuper du gros bétail et probablement d'autres pour le seconder dans ses affaires. Il employait des femmes pour l'entretien de ses maisons, la basse-cour etc. Sûrement dès les année 1580... il eut à son service Marguerite JACME, native de Vent... au d. de Saint Flour en Auvergne. Il lui promit pour, quand elle se marierait les revenus de trois ans de sa maison qu'il avait dans la ville, près du *Portal d'Aval*. Après la mort d'Estienne FABRE, cette jeune femme resta au service de sa famille. Le 5 avril 1587 ce fut dans la maison d'André FABRE que furent passés les conventions du mariage entre cette Marguerite JACME et Guiraud CHARTROU qui lui était *natifis* de Belleserre au D. de Lavaur. La future procédait du consentement dud. André FABRE et de sa mère Catherine Pagès veuve dud. Estienne FABRE, qui lui confirmaient ce que lui avait promis le défunt. Les revenus de lad. maison furent évalués à 3 écus sol 20 sous par an, soit un total de 10 écus. Marguerite JACME devait également avoir travaillé pour Estève CABIROL dont la veuve Agnès ARTIGUES, lui donnait également pour ses agréables services, de la toile de maison pour en faire un drap ...

Le testament de Catherine PAGES est bien moins édifiant que celui de son défunt mari. CLAVIERES 3E16159 : I

Le 10-08-1608 Testament de Catherine PAGES de Sigean, veuve de feu Etienne FABRE

- Ysabeau ROMEGUIERE sa petite-fille
- Marguerite et Catherine ses filles,
- André et Pierre ses fils,
- Marguerite VENDRELHE sa sœur utérine
- Catherine PAGES, sa sœur
- feu Pierre PAGES leur père

La testatrice (septuagénaire) alitée et malade dans la maison de son fils André FABRE, pourvue de son bon sens etc. afin d'éviter tout procès à ses *enfans*, *filhes*, *parans* et amis.

Elle choisit <2nd R°> d'être ensevelie au cimetière de l'église paroissiale de Monsieur St Félix de SeJan, au tombeau de ses prédécesseurs.

La testatrice lègue à chacun des bassins de lad. église, 1 sous. et à la Maison Dieu ainsi qu'à la chapelle du Saint-ESPRIT²⁹ cinq sous chacune.

- Donne & lègue testatrice à Ysabeau ROMEGUIERE sa nepte (petite-fille) 50 livres, payables lors de son mariage par son héritier bas nommé ...

²⁹ Ce testament démontre que la chapelle des Pénitents Blancs était alors terminée.

- Donne & lègue testatrice à Marguerite et Catherine FABRE ses filles, 50 livres chacune, payables 1 an après son décès ... et les fait ses héritières particulières.
- Donne & lègue testatrice à André FABRE son fils ... une *chambre* et petite cuisine ? <3ème R°> qu'elle a hérité aux Faubourgs, de feu Pierre PAGES son père [cers rue / marin et aquilon Guillaume De BONAFONT / midi Gaspard TRIPOUL]

Plus deux champs attenants al Rieu avec rec au milieu [cers & aquilon Pierre FABRE son fils / marin Gabriel MONTAGUT / midy Catherine PAGES³⁰, sa sœur]

Plus tous ses *droitz*, voix, noms et actions qu'elle peut avoir sur l'hérédité de Marguerite VENDRELHE³¹ sa sœur maternelle (soit utérine), à charge pour son dit fils <autre V°> de lui faire ses honneurs funèbres le plus honorable qu'il pourra, selon sa qualité

- la testatrice confirme à Pierre FABRE, aussi son fils la donation qu'elle lui avait faite d'une vigne al Peyrou, terroir de SeJan. Elle lui lègue 1 champ à la Croix del Fer chemin del Lac [Phalip ALARIC / Marin les hoirs des ALBOY / midi hoirs de Pierre GUIRAUD / aquilon vie] Plus tous et chacun ses droitz, voix, noms et actions de l'hérédité reçue de feu Pierre PAGES son père.
- Item donne & lègue lad. testatrice, à ses autres parents et amis 5 sous etc.
- et pour le reste de ses biens meubles et immeubles lad. testatrice a de sa bouche nommé ses HUG^{aux,} André et Pierre, ses fils, à parts égales ...,

Fait et récité dans la maison dud. André FABRE en présence de François VEDEL (s.s.) ; Jean MOYNIER, Pierre MIQUEL (s.s.) Gabriel TARDIEU (s.s.) Bernardin TARDIEU (s.s.) Huget CASTAING (qui a marqué hc) et Jean PERRIN (I P)

Cet acte démontre que le benjamin de feu Etienne FABRE et de Catherine PAGES, Raphaël FABRE, était mort entre leurs deux testaments. Si le fait que son acte de décès ne figure pas aux BMS de Sigean après 1601 n'est pas très significatif – beaucoup d'hommes jeunes mouraient sur quelque champ de bataille, loin de chez eux – l'absence de rubrique le concernant au compoix de 1597 est déterminante : Raphaël FABRE avait disparu avant la faction de ce compoix.

GG3_009- Le 2-03-1594, à St Félix de Sigean B. Paule FABRE fille de Raphaël FABRE (et de ?) Parrain le Capitaine Jean De BELISSEN et marraine Paule TRIPOUL

Raphaël FABRE semble donc être mort entre 1594 et le compoix de 1597.

Catherine PAGES ne mourut que le 19-08-1614. Elle devait avoir ~80 ans. Elle fut ensevelie au cimetière St Félix de Sigean au tombeau de feu Etienne FABRE son mari.

3^{ème} degré : les fils d'Esteve/Estienne/Etienne FABRE ...

Au compoix de 1588 les héritiers de feu Estienne/Etienne FABRE détiennent ses possessions en indivision. Donc, malgré, le partage que ce dernier avait fait par son testament de 1586, André, Pierre et Raphaël FABRE menèrent de pair les affaires de feu leur père.

En 1588 ces héritiers avaient encore le quart d'œuvre de salin al Clot, qui alla à leur parente Jacquette Pagès femme du Sieur Jacques De BONNAFONT. Idem pour leur boutique à tenir sel au Portail St Félix, qui semble acquise par noble Jean De BELISSEN Sieur de Quillanet. Sur le futur territoire de La Nouvelle ils avaient encore la Cove (Rouge) al cap de Romany et une passe de colombes. Ces FABRE comptent au nombre des notables sigeanais, qui valorisèrent le territoire de ce qui – après 1844 – devint celui de Port La Nouvelle.

Les VENDRELH étaient une ancienne famille bourgeoise de Sigean probablement originaire de Catalogne. Ils furent les propriétaires de l'Etang de Pissevacques.

Epouse de Guilhem De Saint-Jean, habitant de Villefalse lié aux PECH du Lac, ancêtres des PECH De LACLAUSE; cette autre Catherine Pagés avait un fils également nommé Guilhem De Saint-Jean.

En 1597 Raphaël FABRE a disparu du compoix et la rubrique des héritiers de feu Estienne/Etienne FABRE est remplacée par celle d'André et de Pierre FABRE. Un partage dut intervenir entre eux avant 1613 (mort de Pierre). Cette rubrique de 1597 énumère :

-1/ maison dans la ville composée à 9 livres : elle → à André (FABRE)

[Cers Bernard Rastoul & Raimond Mercié / marin, midi et aquilon carrière et J. & P. *Malarets*] Ce bien semble advenu aux frères FABRE après 1588.

2/ étable – pailler + maison – 2 patus fermés le tout attenant dans la ville, composés à 6 livres : et → à André (FABRE)

[Cers Marie PONS & Jean GUITARD / marin, vie et eux-mêmes / midi P. PONS / aquilon Jean & Pierre Malarets]. La maison de ce lot était le N°1/ de 1588 et le reste le N° 2/. Le tout compesé à 12 L.

3/ Maison + patu fermé dans la ville compesés à 3 L 10 sous → à Pierre³² (FABRE)

[Cers et aquilon rues / marin P. Domenjou, Barthélémy & Gabriel FERRUS / midi hoirs de J. Capelles] Si on a rayé l'héritier de ce bien c'est que Pierre FABRE est mort alors que le compoix servait encore. Ces bâtiment étaient également les N° 3 au compoix de 1588.

4/ Maison + son patu aux Barris à la *Plasse* 5 L. → à Pierre (FABRE) ; elle était au N° 4 en 1588 et en 1560 et compesée à 5 L.

[Cers Fr. BONAFONT & hoirs de Marguerite ALEGRE / marin, midi des rues / aquilon eux mêmes] 5/ Maison au Barris 3 L 10 s → à André (FABRE) idem au N° 5 de 1588 compesée à 2 L 10. [Cers Anthonie CARCASSONNE / marin hoirs de Domenge CABIROL / midi Monsieur D'AUTHEMAR / aquilon rue]

6/ Maison + patu attenant aux Barris al camy de la Font − L 10 s → à Pierre (FABRE) ; idem au N° 6 de 1588 compesée à 4 L. [Cers eux mêmes / marin & aquilon rues / midi Mre Pierre FABRY (1588 sa femme)] Ce bien jouxtait à leur petit *ferraige* ou *ferratjal* (F° 312) au même lieu

[Cers M^r De Quillanet / marin eux mêmes / midi rue & Barth. GUERRE / aquilon camy de la Font]

7/ courtal + patu fermé aux Hières − 3 L → à André (FABRE) ; idem au N° 6 de1588

[Cers eux mêmes / marin & aquilon rues / midi Mre Pierre FABRY (1588 sa femme)]

8/ patu fermé dans la ville − 10 sous → à Pierre (FABRE) ; idem au N° 9 de 1588

[Cers rue / marin hoirs de Raimond Mercier / midi Antoine CAMPS / aquilon hoirs de Guiraud Sizeilhes]

9/ Tina (cuve à vin) dans la ville −2 L → à André (FABRE)

[Cers rue / marin le fossé du château / midi maison de l'Hôpital (sud-ouest des Pénitents Blancs) / aquilon Bernard FERRIER]

Le cellier des Barris n'est pas placé à la suite mais en fin de rubrique

[Cers rue / marin Guillaume BONAFONT / midi Gaspard TRIPOUL / Aquilon Guilhem Saint-Jean (cousin des frères FABRE)] → à André (FABRE), remplacé par Marguerite FABRE (sa fille) femme de Jan BONNAFONT (voir PM de 1612)

Ces rubrique montrent que ce qu'on nomme Maison du roy était allé à Pierre FABRE.

- Maître André FABRE né 1555/1560 et mort le 16-09-1617 [GG3_114]

André FABRE du vivant de son père devait l'assister dans son rôle de greffier de la ville. Outre cette charge à laquelle il succéda à son père, il exerçait certain négoce et dès le début du XVIIe siècle il fut **Receveur en la maîtrise des Ports** établie à **Sigean**.

Il ne semble s'être marié qu'après la mort de son père. Son épouse Guillaumette De VIGNON était nièce de Pierre D'ARAGON Sieur de Fitou. Les PM de leur fille Marguerite en 1612 qualifient Pierre D'ARAGON S^r de Fitou de son oncle. Soit s'était un grand oncle soit un frère utérin de sa mère, soit le mari d'une tante. Ce seigneur de Fitou était certainement le noble Pierre D'ARAGON décédé avant le

On a rayé Pierre du fait que ce fils fut remplacé à sa mort en 1613 par ses héritiers.

25-02-1618. Selon ce qu'écrit M. De VRESSE il aurait épousé en 1584 Delle Antoinette de CAYLUS morte en novembre 1644. Ce seigneur né entre 1557/1559 devait d'une façon ou d'une autre être un oncle de Guillemette De VIGNON et de son frère, Jean VIGNON, parrain ci-dessous en 1603 et témoin au PM de 1623. Le lien entre les D'ARAGON et les VIGNON ou De VIGNON n'est pas évident. Le père de ce noble Pierre D'ARAGON, messire Raphaël D'ARAGON, avant d'acquérir la place et seigneurie de Fitou en 1571 était maître des ports et passages de la province de Narbonne et de la sénéchaussée de Carcassonne. Il était donc lié aux officiers de la foraine de Narbonne tel ce Jean BRISSON parrain d'un enfant FABRE à Sigean en 1597.

Voici les B. des enfants d'André FABRE et de Guillemette De VIGNON

1/réf les baptisés : Patronymes prénoms père mère								
2/parrains	marraines	tér	moins					
GG3_009- 19-01-1594 FAE	RE Margue	erite André	(Guill. De V	VIGNON)				
Pierre D'ARAGON S ^r de Fito	u Marguerite FAE	BRE Jacqu	es De Bonnafont					
GG3_011- 14-05-1595 FAE Pierre FABRE (oncle)	RE (<mark>Pierre^s D^{elle} D'ARAGON</mark>		(Guill. De tien BELSONS é Gabi	•				
GG3_017; 14-05-1597 FAE M. Jean BRISSON		André (<i>le parrain, de l</i>	(Guill. De VIGNON la Foraine de Narbonne	•				
GG3_024; 3-03-1600 FAE Sébastien BELSONS, Consul	RE Sébasti Jacquette De B		(Guill. De Gaspar TRIPOUL 8	•				
GG3_039 26-07-1603 FAE Jean VIGNON (oncle)	RE Jehan Catherine (Pago		(Guill. De V un prêtre & Jehan	•				
GG3_044; 5-01-1605 FAE M. Jean BELSONS			(Guill. De Vafont) P. & Barth	•				
GG3_047; 27-01-1606 FAE Bernard FABRE ³⁴	RE <mark>Bernare</mark> Jane Bassone	d	André (G Charles <i>Brusoni</i>	uill. De VIGNON)				
GG3_052; 14-05-1607 FAE M. Pierre D'ARAGON S ^r de I			Guill. De V	VIGNON)				
GG3_065 22-09-1611 FAE Sébastien FABRE (frère)	•	•	(Guill. De vou, grand-tante ?)	VIGNON)				
GG3_047; 21-01-1614 FAE Jean BONNAFONT ³⁵			(Guill. De N M Fr. BONNAFON	•				

Il paraît curieux qu'André FABRE n'ait pas été père avant son frère Raphaël qui devait être d'au moins cinq ans son cadet. Il est possible qu'André ait eu pour fils naturel un Estienne FABRE lié à cette famille, mais il est plus probable qu'il devait s'agir du fils d'un proche parent fixé ailleurs ...

_

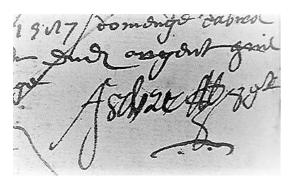
Le surlignage rose tyrien indique les enfants morts jeunes et sans postérité. Sur cet acte de B. on n'indique pas de prénom pour ce garçon ; ce devait être celui de son noble parrain..

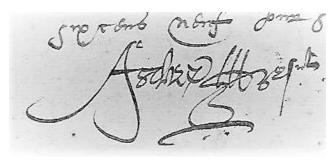
S'il s'agissait du cousin germain du baptisé, il n'avait que huit ans. Peut-être ce Bernard FABRE était-il issu d'une branche de cette famille, fixée ailleurs qu'à Sigean ?

Mari de Marguerite FABRE sœur de la baptisée.

Ces actes de B. semblent démontrer que Jacquette Pagès épouse de Sieur Jacques De Bonnafont, maître de Postes à Villefalse cousinait de très près avec la veuve d'Etienne FABRE; probablement une cousine germaine. Il semble y avoir également un lien avec les éminents BELSONS. Quant au parrain de 1597, il donne à penser que dès lors, André FABRE avait des liens avec la Foraine de Narbonne avant de devenir dès 1604 (en 1602 ?) receveur de celle établie à Sigean. Catherine Pagès avait une sœur homonyme épouse de M. Guilhaume De SAINT-JEAN - habitant de Villefalse - et mère d'autre Guilhaume De SAINT-JEAN.

Voici deux photos de la signature d'André FABRE greffier de la Communauté sigeanaise, noter qu'en 1609 il était déjà depuis au moins cinq ans receveur des droits forains à Sigean.





1587 [BB001]

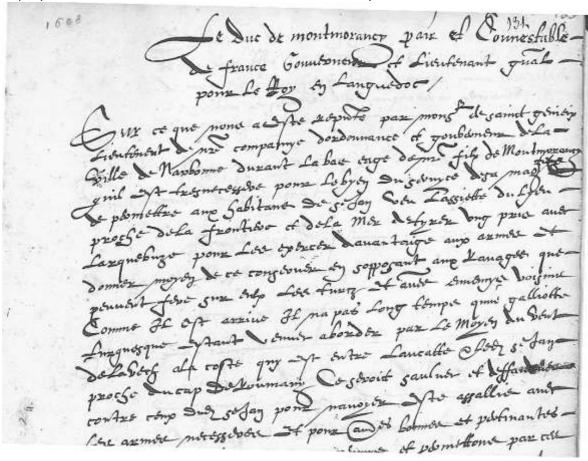
1609 [BB002]

Le BB001 contient de nombreux textes de la main d'André FABRE. Dans le BB002 les P.V. de délibérations sont de la main du jeune Louis RAZOULS, futur notaire, dont l'écriture devient rapidement exécrable. Les deux écritures ne peuvent être confondues. Par contre celle de Louis RAZOULS ressemble – en pire – à celle de Maitre Jean De Clavières notaire sigeanais du dernier quart du XVIe siècle. Louis RAZOULS, originaire de Portel, dut être clerc à l'étude du notaire sigeanais. A la mort du dernier Jean De Clavières le 12-04-1614, il a dû reprendre l'étude notariale de cette famille. Si le préambule du registre 1609 – 1621 est de la main d'André FABRE c'est en qualité de 1^{er} Consul (élu le 1^{er} dimanche de sept. 1609). Le P.V. de l'élection consulaire de 1609 est de la main de Louis RAZOULS et signé [BB002 005] *Rasoul...*

De même que le 5-04-1587, M. André FABRE, et sa mère avait doté, leur employée Marguerite JACME lors des conventions de son mariage passée dans leur maison, le 6-05-1590 M. André FABRE procédait à l'identique en faveur de Marguerite VIGUIERE ; celle-ci était native d'Aigues Vives au diocèse de St Pons et son futur mari, Andrieu SABATIER était *natifis* d'A...ensac en Gascogne d. de Lombers. Cette fois les revenus cédés étaient ceux de la maison dans la ville entre une rue et les hoirs de Montetz ? Pour les agréables services que la future épouse avait rendus au Sieur André FABRE, ainsi qu'à sa mère, elle recevait deux ans de revenus (les *fruictz*) de cette maison. Le fait que ces pactes de mariage en 1587 et 1590, soient passés dans la maison d'habitation du Sieur André FABRE et de sa mère, semble démontrer que leurs employées y demeuraient avec eux. Ce devait également être le cas de certains hommes, dont probablement les jardiniers. Peut-être était-ce pour cette raison que le 22-02-1589, à Peyriac de Mer le testament de Pierre RIGAUD (veuf dune ALARY de ce lieu) fut dicté dans la maison des héritiers de feu Esteve FABRE... Il semble bien que ces FABRE arrentaient ou louaient certaines de leurs maisons à des concitoyens ou à des gens venus s'établir à Sigean. Un acte au moins le démontre ; l'année 1593 tandis que M. André FABRE était 1^{er} Consul le 27 février les pactes de mariage de Claude Scia serrurier *natifis* & hbtt de Masan (en 1597 on le dit de

Carpentras) au d. d'Avignon, furent passés dans la maison du Sr André FABRE, où cet artisan faisait à présent son habitation etc.

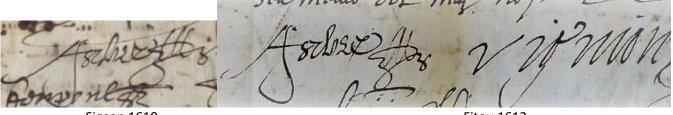
Copie par André FABRE d'un courrier du Duc de Montmorency de 1608, insérée dans le BB001 :



Il s'agit de l'autorisation faite aux sigeanais d'utiliser des arquebuses afin de se défendre lors d'attaques semblables à celle survenue voici peu, de la part d'une *galliotte turquesque* venue aborder près du Cap de Roumany ... Les FABRE avaient un bien à proximité de ce lieu.

Le 20-06-1610 [De CLAVIERE 3 E16160] **Sire** André FABRE, 1^{er} témoin aux PM passés à Sejan entre Charles RELHON et d'Antoinette SABATIER ...

8-02-1612 [De CLAVIERE 3 E16161] **Sire** André FABRE de Sejan, étant (pour ses affaires) au logis de la Poste à Fitou y fut témoin avec Jean VIGNON (son beau-frère) du testament du Sieur Berthomieu GRES, maître de ce relais de la Poste aux chevaux.



Sigean 1610

Fitou 1612

De CLAVIERE 3 E16161 (verso 1)

PM du Sieur Jean de BONNAFONT, marchand et D^{elle} Marguerite FABRE de Sejan Le 20-05-1612 au lieu de Sejan ...

Mariage a été contracté et accordé etc. d'entre le

- Sieur Jean De BONNAFONT, marchand dud. Sejan, fils ... de M^{er} Guilhaume De BONNAFONT, **Lieuten(an)t en la Maistrise des ports du bureau par(ticul)ier des droitz forains dud. lieu**, et de Delle Mondette de Reynaud, et
- Delle Marguerite FABRE fille ... de M^{er} André FABRE <R°1> **Recepveur des droitz forains aud. Bureau**, et de Delle Guilhaumette De VIGNON, dud. lieu de Sejan.

Les parties ont promis de s'épouser etc. de l'avis, conseil & consentement, savoir le dit futur de ses dits père & mère, de M^{re} Fran(çois) De BONNAFONT, contrôleur pour le roy au grenier à sel dud. lieu, du Capitaine Jacques De BONNAFONT, du Sieur(B)ernard De BONNAFONT, frères (de son père), du Sieur Gabriel REYNAUD de Saint-Nazaire, ses oncles paternels et maternel; du Sieur Raphaël D'AUGIER, (1er) Consul dud. Sejan, du Sieur Estienne GAUJAL³⁶, de Saint-Nazaire, de M^{er} Gabriel MALBET praticien habitant *dovelhan* (Ouveillan), <de M^{er} (B)ernard De SAINT-MARTIN, chevaucheur pour sa dite Majesté à Villefauce> et autres ses proches parents et amis

<V° 2> et ladite FABRE de ceux de dit père & mère, de noble Pierre D'ARAGON Sieur de Fitou - et de Mr son fils — son oncle maternel, De Sieur Pierre FABRE son oncle paternel, de Sieur Jean VIGON (VIGNON) son oncle maternel, de Mer Jean GRES, chevaucheur pour sa dite Majesté aux Cabanes dud. Fitou et autres ses proches parents et amis

Le Sieur FABRE père dote sa dite fille de 2 000 livres tz, 2 coffres *bant*, deux robes etc. payables au jour de la consommation du mariage et il lui donne en outre une maison³⁷ qu'il a, assise aux faubourgs <R° 2> dud. Sejan, joignant la maison dud Sieur De BONNAFONT, confr. de cers en rue : marin & aquilon led. Sieur De BONNAFONT; midi à M^{er} Pierre TRIPOUL, ce afin qu'elle en fasse selon sa volonté etc. moyennant quoi la future déclare avoir été bien doté(e) etc. de son d. père ... renonçant à tout autre chose qu'elle pourrait prétendre ...

Item le dit Sieur De BONNAFONT père du futur ... pour les bons et agréables services qu'il a reçu et espère recevoir lui constitue 4 000 <V°3> Livres tz, avec la maison haut et bas, assise aux faubourgs dud. Sejan ... les 4 000 L. seront payables et la jouissance de lad. Maison sera accordée 6 ans après la consommation du mariage, durée pendant laquelle le dit De BONNAFONT père sera tenu entretenir les futurs et leur famille ... le futur devra parer la future d'habits nuptiaux propres à sa qualité ... le dit De BONNAFONT père reconnaîtra la dot constituée par led. FABRE à sa fille sur tous et chacun ses biens ... <R° 3> et afin que les dits futurs époux y puissent avoir recours, advenant restitution dans ce délai de 6 ans ... le futur sera usufruitier du douaire de la future, sa vie durant etc. pacte de survivance sur la base de 300 Livres tz avec les bagues robes nuptiales ...

<V° 4> Pour mieux observer ces pactes les parties se dotent de procureurs spéciaux, les De BONNAFONT M^{re} Pierre Ruiyone ? et led. Sieur FABRE M^{er} ... MAFFRE procureur postulant en la cour de M. le sénéchal de Carcassonne etc. un renvoi de bas de page difficile à replacer dans le texte doit préciser que la future s'oblige sur ses biens < comme aussi sur ceux de la dite De VIGNON, sa mère> <R° 5> ... l'ont juré entre les mains de M^{er} Jean SCENDRET vicaire dud. Sejan (il signe J. Cendret) en présence des Sieurs Robert JUER (2nd) Consul, François RAYET greffier aud. Bureau (de la Foraine). Bernard De LABAT ; Guill. SALACROU ; François BLANC praticien

Le futur signe à droite du vicaire et son père en-dessous de celui-ci. MM. André et Pierre FABRE frères signent au-dessous. A la ligne suivante on a le Sieur de Fitou et François De BONNAFONT ; au-dessous le fils du Sieur de Fitou, R. D'AUGIER et un autre BONNAFONT (Bernard)

La ligne suivante Jacques De BONNAFONT et G. RAINAUD. En-dessous MALBERt et GAUJAL puis De LABAT, R Jubne (Robert JUER) B De St MARTIN et RAYET

En bas de page SALACROU et BLANC (le futur notaire)

-

Le 1-11-1631 M. Christol GAUJAL de St Nazaire était témoin au PM de Françoise De BONNAFONT sœur du futur avec M^{re} Jean ESTIEU de Puichéric.

Avec un cellier attenant (compoix de 1597)

...02-1614 (il manque le recto avec le titre et la date) ... en personne M^{er} André FABRE, **R(ece)p(veu)r** des droitz forains du Bureau par(ticul)ier dud. lieu, malade et alité dans sa maison, mais toutefois sain de son bon sens etc. afin d'éviter toute noise et débat entre ses *enfans* (fils), filles, parents et amis a fait son denier testament nuncupatif ... <R° 2> ... que son corps soit enseveli au cimetière de l'église paroissiale de Monsieur Saint Félix dud. Sejan, et au tombeau de ses prédécesseurs. Item veut & ordonne led. testateur etc. (dont ses honneurs funèbres à la discrétion d'honnête Guilhaumette De VIGNON sa femme)

<V° 2> Aussi donne et lègue à l'œuvre de Monsieur Saint Félix dud. Sejan, 6 livres tz, la même somme à la Maison Dieu et à la chapelle des Pénitents Blancs

Item a déclaré led. testateur avoir doté Marguerite FABRE sa fille ... femme du Sieur Jean De BONNAFONT, comme résulte de leur PM etc. et la fait son héritière parti(culi)ère Constitue à qualité d'adot et *apanaige* à Jean(,) Pierre et Catherine FABRE ses enfants & fille... <R° 3> à savoir, aud. Jean 3 000 L. tz avec l'ensemble des biens immeubles qu'il peut avoir au terroir et <u>juridiction de Montpezat³9</u> ... aud. Pierre pareille somme de 3 000 L. tz avec l'ensemble <u>des biens immeubles qu'il peut avoir au terroir et juridiction d'Omps (Homps) & Cadihac (Cadilhac)</u>... à la dite Catherine FABRE 2 000 L. tz avec les robes comme celles de Marguerite, payable le tout par son héritier bas nommé, aux dits Jean & Pierre quand ils auront 25 ans et à Catherine⁴⁰ au jour de son mariage <V° 3> et jusque là ils seront entretenus sur ses biens ... son héritier devra aussi pourvoir à l'enseignement et apprentissage des dits Jean & Pierre en tel étal qu'ils voudront. Moyennant quoi il les fait ses héritiers parti(culi)ers

Item veut et entend led. testateur que lad. Guilhaumette sa femme soit maîtresse & seigneuresse de ses biens ... tant qu'elle vivra tenant viduité etc. sans ne rendre compte à personne que ce soit <R° 4> etc. ne voulant au surplus que par voie de Justice - ni autres – l'on puisse faire procéder à la faction de l'inventaire⁴¹ de ses biens meubles, Avis ? seulement des danres (denrées) ; or, argent qu'il a mainten... en nature. Le testateur mentionne ses libres (livres de compte) relations et son journal. L'inventaire sera fait du consentement de sa dite femme > assisté(e) <u>du Sieur De FITOU son oncle</u> ou de son fils et De Vincent Byaure/Bijaure de St Nazaire; il en confie le soin à M^{er} Guilhaume De BONNAFONT, **Lieuten(an)t au bureau par(ticul)ier (des droitz forains)** dud. lieu, non en qualité tutélaire mais comme coadjuteur <V°4> à sa dite femme, tant par sa bonne diligence que par celle du beau-fils dud. testateur, fils dud. De BONNAFONT. Au cas où led. De BONNAFONT (père) ne voudrait s'obliger en cette affaire le testateur fait sa femme tutrice des personnes et biens de sesd. enfants ... André FABRE déclare avoir reçu à titre de dot de son épouse 700 livres⁴² comme résulte de la quittance qu'il a faite en faveur du<R°5> <u>Sieur De FITOU, son oncle.</u>

Donne et lègue led. testateur à tous ses autres parents et amis ... 5 sous etc.

Il institue son H. U. G^{al} au *Rezidu* de ses autres biens, meubles et immeubles, de sa propre bouche Sébastien FABRE aussi son fils ... auquel il substitue le cas advenant etc. lesd. Jean et Pierre FABRE aussi ses fils ... <V° 5> à part égale, et au cas où eux aussi mourraient sans postérité légitime il leur substitue ses filles

Cet acte est inachevé et sans témoin ni signature. André FABRE dut faire un autre testament ...

Ce signe plus ou moins en forme de \mathcal{S} est employé pour ble/bre et autres syllabes commençant par b.... Voir en fin d'acte meu \mathcal{S} et immeu \mathcal{S} . Par exemple $coupa\mathcal{S}$ = coupable

³⁹ Ces biens de Montpezat, selon l'Inventaire de 1629 était passés au fils aîné, M. Sébastien Fabre.

Selon le testament de sa mère, cette benjamine pris le voile. C'est encore un indice de la notoriété de ces FABRE ; à cette époque c'étaient les familles nobles et bourgeoises qui donnaient leurs enfants à l'Eglise.

En raison de meurtre de son fils aîné, la justice passera outre cette clause et les papiers etc. d'André Fabre seront inventoriés et réinventoriés ...

Noter que les dots de Claire D'Horliac, fille d'un Receveur des droits Forains en Narbonnais et de Françoise Guibert fille d'un avocat et officier du Sénéchal de Carcassonne sont autrement plus conséquentes que celle de la nièce du seigneur de Fitou ...

Mre André FABRE dès 1587 était membre de la matricule des conseillers de Sigean au 2nd rang. Il fut élu 2nd Consul en 1588-1589. Après quoi il accéda au 1^{er} rang et fut élu 1^{er} Consul en 1592-1593 puis en 1609-1610. En conséquence de quoi il fut 1^{er} ouvrier de St Félix en 1594-1595 et 1611-1612. Il avait été battu en 1599 pour la charge de 1^{er} Consul par Sébastien BELZONS. Il fut procureur du Pla en 1590-1591 ; 1595-1597 ; 1600-1601 ; 1608-1609. Procureur de l'Hôpital en 1601-1603. Auditeur des comptes en 1597-1598 (en 1593 il avait dû remplacer un élu à cette charge) et en 1611-1615. Le 1-10-1617 [BB002_119] dans son P.V. de la délibération de ce jour, Mre Louis RAZOULS note que MM. Les Consuls déclarent qu'il faut pourvoir au remplacement de Mre André FABRE procureur de l'Hôpital (élu en sept. 1617). Après délibération il fut arrêté qu'il leur incombait de lui trouver un remplaçant. Ils choisirent Gabriel TARDIEU. Ceci semble démontrer que le Conseil estimait les fils et neveu(x) du défunt, trop jeunes pour lui être substitués.

La grande affaire – à Sigean – au terme de la vie d'André FABRE, ce fut le projet de relier la ville à son port de La Nouvelle en élargissant et en recreusant la Mayral, du Pont de la Prade jusqu'au Recobre. Tout comme Guillaume De BONNAFONT et quelques autres, André FABRE devait être à l'origine de ce projet, que le Cardinal De JOYEUSE, alors qu'il n'était plus archevêque de Narbonne – et donc baron de Sigean – fit sien. L'avantage de ce canal pour le **maître des Ports et le bureau particulier de la Foraine de Sigean** semble évident. Tellement, qu'il parait étonnant qu'après l'échec des entrepreneurs de ce chantier, ces notables sigeanais ne l'aient pas repris à leur compte. L'explication doit en être que ce projet aurait coûté nettement plus cher que le montant auquel l'entrepreneur initial l'avait (sous-)évalué, afin de pouvoir obtenir le marché. Quand M. André FABRE mourut le 16-04-1617 ce grand projet venait d'être définitivement enterré.

M^{re} Louis RAZOULS en sept 1617 inscrivait encore M^{re} André FABRE dans la liste des Conseillers du premier rang. Celui-ci simplement qualifié de Marchand mourut le 16-09-1617.

On ne trouve pas dans les BMS de Sigean l'acte de décès de Delle Guillemette De VIGNON. Le 25-08-1630 elle fut marraine d'un fils de Jean FABRE son fils (né en 1603 et marié en 1623).

BLANC 3E16185 – F° 39 : le 2-03-1632 dernier testament de Guillaume De VIGNON, veuve d'André FABRE de Sigean, malade et alitée dans la maison des hoirs de son mari. La testatrice veut être inhumée au cimetière de l'église paroissiale de Sejan et au tombeau de son dit mari. Elle laisse la disposition de ses honneurs funèbres à ses héritiers et lègue aux bassins de lad. église, à la Maison Dieu et à la chapelle des Pénitents Blancs de la confrérie du St sacrement, 5 livres à chacun ... Legs de 200 L. à Jean FABRE son fils (déjà marié) ...

Legs de 60 L. à sa fille Catherine FABRE religieuse ...

Legs de 60 L. à chacune de ses petites-filles, Marguerite FABRE fille de feu Sébastien FABRE, son fils et Marie BONNAFONT fille de feu Marguerite FABRE sa fille, payables au jour de leur noces ... Legs de 5 sous à tous ses autres parents etc.

Et pour tous ses autres ... biens meubles et immeubles, droits, voix, noms, actions⁴³ et successions elle nomme de sa bouche son HUG^{al} Pierre FABRE son fils, lui substituant Jean FABRE son autre fils et à son défaut François fils dud. Jean.

Plusieurs notables, marchands et artisans signèrent comme témoins.

Le 30-11-1643 à Fitou une Guilhaumette FABRE, dite de ce lieu, fut marraine de Pierre fils de Léon PRAX et de Marguerite VIGNON. Si c'était la veuve d'André FABRE elle avait ~70 ans.

- M. Pierre FABRE Négociant à Sigean ; né ~1560 et mort 2-12-1613

Ce frère cadet de maître André FABRE demeura un temps en indivision avec lui. Il est moins présent que lui dans l'administration des affaires de la Communauté de Sigean. Conseiller au 2nd rang dès 1592 il fut second Consul en 1600 – 1601. Après quoi il accéda au 1^{er} rang de la matricule. Il fut Procureur de Saint-Eloi en 1599-1600. Procureur du Purgatoire en 1603-1604. Auditeur des comptes

⁴³ Ceci démontre que les affaires de feu André FABRE se poursuivaient, en particulier son négoce.

1604-1605 et 1607-1608. Procureur de l'Hôpital en 1607-1608 puis en sept. 1613, mais il mourut sans finir ce mandat.

Un acte du fonds De Clavière dont Dominique Punsola n'a photographié que le début porte en titre oblig par Sieurs André et Pier(re) FABRES frères contre Jean AMAT du Lac. Le terme initial indique que lesd. frères avaient qq dus envers cet habitant du Lac. La date du 27 sept. 1596 a été modifiée en $20^{\rm ème}$ juin. L'acte est passé à Sejan dans la maison des hoirs de feu Estienne FABRE, régnant etc. celui qui est énuméré à la suite d'André FABRE n'est pas son frère cadet mais leur cousin germain Guilhem De Saint-Jean (de Villefalse). Même à défaut de sa suite, cet acte démontre que les frères André et Pierre FABRE et le fils de leur tante Catherine Pagès, menaient des affaires ensemble et qu'ils étaient solidaires d'une dette envers Jean AMAT du Lac.

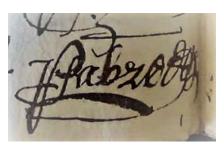
L'épouse de M^{re} Pierre FABRE, D^{elle} Marie D'ARGIOT appartenait à la famille des ARGEOT notables de Tuchan dont certains qualifiés d'écuyers, de chevaliers, de Capitaines, de nobles etc.

Le 26-05-1597 à Fitou, Pierre FABRE de Sejan et Bernard ARJOT de Tuchan, signaient les PM entre

- Sr Jean ARJOT (ARGIOT⁴⁴) de Fitou fils de feu Anthoine et de Marguerite Ribiere, avec
- Jeanne COSTES de ce lieu fille de feu pierre et d'Anne Aymerique

D'ARGIOT) entre 1598 et 1611, avec un hiatus en 1603-1608.

En 1632 lors des PM de Bernard fils de feu Pierre FABRE et de D^{elle} Marie D'ARGIOT, ce Jean ARGIOT de Tuchan est précisé son oncle maternel. Donc ses parents étaient également ceux de Marie D'ARGIOT, femme de Pierre FABRE.



1597 Fitou



1592 témoin à Sigean

Le partage auquel procéda sa veuve en 1630 entre ses fils Bernard et Estiene nous informent qu'entre les années 1590... et 1613, année de son décès, M. Pierre FABRE avait acquis divers biens immobiliers à Sigean. Ça semble dénoter que son activité de négociant était florissante et il doit subsister dans quelque fonds notariaux les traces de ces achats, et pourquoi pas de ses ventes. Il semble évident que M. Pierre FABRE disposait de personnel pour l'exploitation de ses terres. La possession d'un grand courtal démontre qu'il était propriétaire d'un cheptel.

- Bernard FABRE le 15-01-1598 fut filleul de Bernard ARGE(O)T (oncle) et de de Marguerite FABRE (tante)

Les BMS de Sigean ne contiennent que cinq B. d'enfants de ce Pierre FABRE (et de Delle Marie

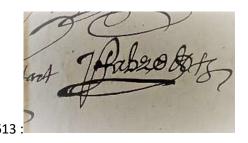
- Marie FABRE sa sœur en février 1609 fut filleule d'Estienne FABRE et de Marie D'ARGIOT femme d'Antoine LASSERRE *couzin dit Sizau* ? ou du Sizan ? (Sigean ?)
- Estienne FABRE leur frère fut filleul le 15-02-1611 de Sébastien *FABRY* (FABRE, son cousin germain alors âgé 11 ans) et de Marguerite *FABRY* (FABRE, sœur du parrain 16 ans) ; témoins MM. Ant. LASSERRE et André *FABRY* (FABRE).

Le 6-08-1606 M^{re} Pierre FABRE marchand de Sejan étant (pour ses affaire) à La Palme, il y fut témoin du testament de Dominique LABADIE ...

Le 13-06-1613 à Sigean M^{re} Pierre FABRE marchand, fut témoin aux PM du notaire M^{re} Louis RASOULS (greffier de la communauté) avec Jeanne GUITARD

Souvent les ARGEOT de Tuchan, sont nommés ARGIOT, dans les autres paroisses ; ARJOT était également une autre variante.





1606

+ - Sigean le 2-12-1613, sépulture de M^{re} Pierre FABRE, enseveli au tombeau de ses prédécesseurs. Delle Marie D'ARGIOT se remaria à M^{re} Marc-Antoine CORNEAU, D^r & avocat de Narbonne, dont elle était veuve dès 1630. Elle vivait en 1632 lors du partage entre ses fils.

Registre des insinuations B28 184

Le 10 juin 1618 à Carcassonne furent passés les PM entre

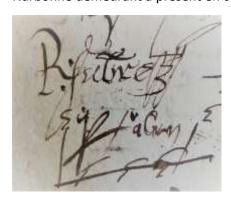
- Sieur Bernard FABRE marchand de Sigean (né 15-01-1598) fils de feu Pierre FABRE marchand et de Delle *Marie D'Arges* (Marie D'Argiot), d'une part, et
- Delle Françoise De GUIBERT fille de M^{re} Pierre GUIBERT notaire royal et procureur en la Cour du Sénéchal de Carcassonne et Delle Anne De JALABERT, d'autre part Voir art. de Bernard FABRE

BLANC 3E16181 46v 16-08-1628 Marie DARGIOT, veuve de feu Pierre FABRE de Sejan, épouse de Marc Antoine CORNEAU avocat au siège royal de Narbonne ; Bernard FABRE capitaine de Sigean son fils, Bernard ARGIOT son frère

- Raphaël FABRE, benjamin de Mre André FABRE

Il n'y a aucun indice permettant de savoir à qui il fut marié. Il a dû mourir après le B. de sa fille Paule le 2-03-1594. Comme il n'a pas de rubrique au compoix de 1597 il semble qu'il était déjà mort ; il ne faut cependant pas exclure que ce benjamin ait pu céder sa part à ses frères ainés et qu'il soit allé se fixer ailleurs (chez ses éventuels beaux-parents). Pas d'acte de décès non plus pour Paule FABRE ; soit elle mourut durant la même période hormis si ses parents l'avaient amenée dans une autre paroisse. Pas d'acte de décès non plus pour une veuve de feu Raphaël FABRE.

Un acte du fonds De CLAVIERES démontre qu'après le décès d'Estienne FABRE, son dernier fils exerça - un temps au moins - son négoce à Narbonne ; se maria-t-il dans cette ville ? Sejan le 3-01-1593 testament de Bertrand MARTIN etc. témoins Sr *Raphel* FABRE marchand de Narbonne demeurant à présent en ce lieu ... Pierre FABRY garde, Pierre ESCALIER.



Estienne FABRE vivant 1609 et 1623

Il n'y pas d'acte de B correspondant peut être du fait qu'il naquit < 1591. –

Le 14-02-1609 B. de Marie fille de M'e Pierre FABRE (et de Marguerite D'ARGIOT) parrain cet Estienne FABRE (M/ Marie D'ARGIOT, mariée à Ant. LASSERRE *couzin* dit/du Sizan). Ce parrain ne pouvait pas être le frère de M. Bernard FABRE qui ne naquit qu'en 1611. Le fait qu'en 1623 cet autre Estienne

FABRE soit qualifié de jeune laisse supposer qu'Estienne FABRE de 1609 -plus âgé que lui – vivait toujours.

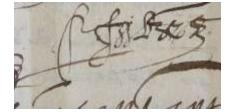
Cet Estienne FABRE de 1609 n'est pas cité au testament du Sr Estienne FABRE en 1586. En supposant qu'il ait été son fils illégitime il aurait probablement été mentionné. Même re marque si c'était celui de son fils aîné André, dont les enfants légitimes ne naquirent qu'à partir de 1594 alors qu'il était adulte dès 1587. Comme cet Estienne FABRE est très peu mentionné, on peut se demander s'il ne s'agissait pas de quelque neveu (et filleul ?) d'Estienne Fabre vivant à Narbonne ou ailleurs. Plusieurs indices donnent à penser qu'un proche parent d'Estienne Fabre vivait à Saint Nazaire d'Aude. Cette branche était encore en affaire avec celle de Sigean en 1614.

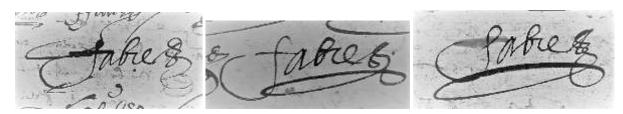
4ème degré : les enfants d'André et de Pierre FABRE

- **S' Sébastien FABRE**, Bourgeois né en mars 1600 qui fut tué entre le 5 sept. & le 26 oct. 1628 Après la mort de son père en 1617 il semble que ce soit son cousin germain Bernard âgé de deux ans de plus que lui, qui ait fait figure de chef de famille. Dans les listes des Conseillers du 1^{er} rang en 1624 et 1626 Bernard Fabre est 12^{ème} puis 13^{ème} tandis que son cousin Sébastien est 15^{ème}.

Sébastien FABRE fut élu 1^{er} Consul en sept. 1627 et le 1^{er} dimanche de septembre 1628, selon l'usage, il devint 1^{er} ouvrier de l'œuvre de St Félix et figure en tête de la liste des Conseillers du 1^{er} rang. Il mourut avant le 26 octobre suivant date à laquelle son épouse est veuve. En mars 1629 il n'est plus inscrit dans la liste desd. Conseillers du 1^{er} rang.

La signature de M. Sébastien FABRE, aux PM de son frère M. Jean FABRE, le 26-02-1623 ,ne correspond pas vraiment à celles trouvées ailleurs sur d'autres actes, excepté son paraphe :





Ces trois exemples de la signature de Sébastien FABRE sont d'entre 1624 et 1627.

Selon un acte de 1629 passé par son frère Jean devant Maître François BLANC, ce notaire de Sigean avait constitué le 19-10-1624, Sébastien FABRE, cessionnaire, subrogé et ayant-droit et cause de Jean ISSANCHON, fils de feu Thomas d'Aigne (lieu du diocésaine de St Pons), apparemment pour une créance que ces ISSANCHON avaient sur Guilhem De SAINT-JEAN de Villefalse. Ce Jean ISSANCHON semble identique à Jean d'ISSANCHON De La ROQUETTE, dont un fils Pierre épousera Marguerite De FABRE fille héritière de Sébastien tandis qu'une fille, Marie D'ISSANCHON, épousait en 1649 Bernard ANGLES du Lac bayle de Sigean.

Sébastien FABRE épousa Delle Claire HORLIAC, probablement à Narbonne. L'Acte de B. de sa fille Marguerite FABRE, probable filleule de sa tante homonyme, ne figure pas non plus aux BMS de Sigean probablement suite à la lacune de BMS 1628-1629. Cette fille est nommée lors des inventaires successifs au meurtre de son père et au testament de sa grand-mère le 2-03-1632.

3/01/1627(BB003-067), dans la chapelle St Martin de Sigean, les Consuls mettent à l'ordre du jour un problème d'urbanisme où des intérêts privés pourraient s'opposer à ceux de la Communauté ; il n'est plus question de « coings » de rues mais de ce que Sébastien Fabre, a « coutume de faire c...er dans une rue entre deux siennes maisons » dans l'entrée du dit lieu ; les Consuls demandent s'ils permettront qu'il «l'aye co(u)vert». Il devait s'agir de faire édifier un toit sur un *patu* ouvert. Vu les services rendus à la communauté par ce notable les avis furent plutôt favorables.

Le 4-09-1628 M. Sébastien FABRE avait fait enregistrer par maître Fr. BLANC un acte par lequel il désignait son frère Jean, pour le suppléer si nécessaire, afin d'exercer en tant qu'ayant droit et cause le jeune Jean ISSANCHON en vertu du contrat du 19-10-1624 (voir ci-dessus et à Jean FABRE, son frère).

Le meurtre M. Sébastien FABRE est postérieur à l'endossement d'une lettre de créance d'un négociant carcassonnais faite le 10 août 1628, et aux promesses de payement qui lui furent faites le 24 août suivant. Ses dernières mentions dans les délibérations du Conseil de la Communauté sont du mois de septembre suivant.

Le 1^{er} dimanche de sept. 1628 [BB003_102] Sébastien FABRE 1^{er} Consul sortant fut élu ouvrier de Saint Félix avec ses collègues Gabriel POURCEL et Pierre GIRARDIN.

Le 5 sept. 1628 l'inventaire des habits et ornements servant à l'église paroissiale dud. lieu de Sejan fut baillé en mains de Sieur *Sebastia* Fabre, Gabriel Pourcel et Pierre Girandin, ouvriers de Sainct Felix la présente année en présence etc.

M. Sébastien FABRE ne jouait aucun rôle lors des délibérations des 10 et 15 sept. suivants. Son meurtre fut antérieur à l'acte du 22-10-1628 qui suit. L'inventaire de ses biens précise que Sébastien FABRE mourut d'une blessure, mais sans en préciser la nature. Comme le procès criminel qui s'en suivit posa un problème de juridiction, ça donne à penser que Sébastien FABRE reçut cette blessure mortelle ailleurs qu'à Sigean.

BLANC 3E16181 F° 82

le 22-10-1628 Procuration faite par la famille de feu Sébastien FABRE de Sigean D^{elle} Guilhaumette De VIGNON, veuve de feu M. André FABRE (Receveur des droits de la Foraine au bureau de Sigean), D^{elle} Claire D'ORLIAC, veuve de M. Sébastien FABRE (1^{er} Consul) les Sieurs Jean et Pierre FABRE, frères, hbtts Sejan (fils de la première et beaux-frères de la seconde de ces veuves) ... ont constitué leur procureur spécial et général Sieur Jean ORLIAC⁴⁵ Receveur général des droits de la Foraine en la sénéchaussée de Carcassonne et province de Narbonne afin qu'il emprunte aux meilleures conditions 600 livres pour la poursuite lancée en procès criminel contre François FARGUES (23 ans) et ses complices « à raison du meurtre commis sur la personne dud. feu Sébastien FABRE » Le dit Sieur Jean ORLIAC sera tenu de rendre compte de l'usage qu'il fera de ces 600 livres ... somme dont les parties s'obligent sur les biens du défunt. Témoin Jean BONNAFONT (beau-frère du défunt et de ses frères)

Suite au meurtre de M. Sébastien FABRE un inventaire de ses biens fut dressé par M^{re} G. Célarié substitut de M^{re} Ronan ou Rovan de Narbonne. La pose de scellés à la porte du cabinet du défunt donne à penser que ceci était un aspect de la procédure criminelle en cours, suite à ce meurtre. A l'instigation de MM. Jean BONAFONT et Jean HORLIAC beau-fils et beau-père de la victime un complément d'inventaire fut mené par M^{re} François BLANC de Sigean [BLANC 3E16182] d'avril à septembre 1629. Ceci nous apprend déjà que le Sieur Jean ORLIAC <u>Receveur général des droits de la Foraine</u> de la procèdure du 22-10-1628 était identique à M. Jean HORLIAC, père de demoiselle Claire D'HORLIAC de Narbonne, qu'il promis pour épouse - par contrat de février 1627 - à Sébastien FABRE. Ce n'était certainement pas une coïncidence si cet officier narbonnais mariait sa

-

L'inventaire de 1629 nous informe qu'il s'agit du beau-père de feu Sébastien FABRE.

fille au fils aîné de feu André Fabre, **Receveur des droits de la Foraine au bureau particulier de Sigean**. Cet inventaire fournit des informations sur le négoce de M. Sébastien FABRE qui concernait principalement la laine de mouton : il achetait la laine *surge* (brute) à divers particuliers dont certains d'autres paroisses : Roquefort, Fitou, La Palme, Feuilla etc. Il lui arrivait aussi de vendre des moutons. On apprend aussi, que comme André Fabre, son père, Sébastien FABRE avait certains revenus provenant de la pêche à la sardine et autres poissons bleus ; les parts de prises lui revenant, devaient être conditionnées en même temps que le reste de ces poissons, le partage se faisait certainement lors de la vente. Il semble probable que le négoce des FABRE incluait donc le commerce de ces poissons. Entre 1617 et 1623 Sébastien FABRE avait acquis de ses concitoyens, pour près de 1 000 Livres, sept biens (bâtiments et terres). Il s'agissait donc d'un jeune notable très entreprenant et prospère.

Les hoirs de feu Sébastien FABRE sont portés sur les compoix du Lac de 1635 et de 1666. Ils y avaient des terres à la Font del Pla et à la Font de la Prade.

Le 6/05/1643 [BB003- F° 233 R°] à Seian, les Consuls informent le Conseil ...par ailleurs Hélié CANDELOU, habitant dud. lieu les a prié de vouloir lui bailler en emphytéose de 29 en 29 ans, la maison que l'hôpital a dans la Ville⁴⁶, jouxtant celle <u>des héritiers de Sébastien FABRE</u>, pour un prix raisonnable ; il s'obligera à la tenir en état en acquittera toutes les charges ...

Claire D'HORLIAC veuve de M. Sébastien FABRE dès le 20-10-1628 apparaît remariée à Noble Jean De BELISSEN Capitaine d'une Morte paye à Narbonne dès 1631. Dès mars 1632 ce notable a remplacé M. Jean BONAFONT⁴⁷ en qualité de tuteur de la jeune Marguerite FABRE et cette année-là il marie sa sœur, Delle Anne de BELISSEN, à M^{re} Pierre FABRE, oncle de sa pupille.

Si, faute d'information, il est difficile de percevoir les causes du meurtre de Sébastien FABRE, il n'est nul besoin d'être extra-lucide pour comprendre qu'il eut un impact fatal sur cette famille.

- M^r Jean FABRE ; né le 26-07-1603 mort 1648 ? Sigean 3 sept. 1623 Mariage entre
- Jean FABRE (presque 20 ans, fils de feu André FABRE de Sigean et de Guillaumette De VIGNON)
- Marie RAYET[TE] de Sigean (17 ans, fille de François RAYET et de Florette ESCALIER) v°> Le père de la future avait été greffier au **Bureau de la Foraine de Sigean**, dès 1612 date à laquelle le défunt père du futur en était receveur. Florette ESCALIER était issue d'une ancienne famille bourgeoise de Sigean. Le fait que le 10-07-1620 M^{elle} Marie « RAIET » soit marraine avec M. Sébastien FABRE de Sébastien fils de Moïse BONAIL, semble démontrer que le mariage de 1623 était déjà convenu. Les Pactes de mariage, transmis par D. PUNSOLA démontrent que cette union-là, découlait bien des charges des pères respectifs des futurs, au **Bureau de la Foraine de Sigean**. Ils furent passés à SeJan par M^{re} Fr. BLANC [3E16176 F° 22 r°] le 26-02-1623 :
- Sieur Jean FABRE fils ...de M^{re} André FABRE quand vivant **Receveur des droits de la Foraine, dud. lieu** de SeJan, et de D^{elle} Guilhaumette De VIGNON, d'une part, et
- Delle Marie De RAYET, fille ... de Mr François RAYET **greffier au Bureau de lad. Foraine** et de Delle Florette ESCALIER, d'autre part

Présents avec led. Sieur RAYET et sa femme < lad. De VIGNON, mère > Sébastien FABRE frère dud. futur époux et autres parents.

<F° 22 v°> Pacté que led. François RAYET père de la future lui donne et lui constitue à titre de dot <u>led.</u> office de greffier au Bureau de lad. Foraine de SeJan, dont il promet de faire résignation⁴⁸ en

_

⁴⁶ au sud-ouest de la chapelle des pénirents ; la destruction de cette maison a laissé place à une placette.

⁴⁷ Mort à Sigean le 2 juin 1631. Livres

De se démettre.

fav(eur) dud. Jean FABRE son beau-fils et de lui mettre en main les brev(ets) de provi(si)on dud. office, comme aussi de le faire recepvoir par... qui (il) appartiendra dans un an prochain, à compter d'aujourd'hui, (ce) à ses coûts et dépens. Cependant, lesd. futurs mariés commenceront à jouyr des gaiges dud. office despuis le jour de la consommation dud. mariage ; le futur reconnaitra alors tenir led. office, de sa future épouse, afin qu'il lui soit rendu, le cas de restitution échéant ... Delle Florette ESCALIER, mère de la future la dote de 600 livres, une *chène* (chaine) de perles(,) de compte (?), des meubles, de la literie, du linge etc. de pair avec Delle Ysabeau Escalier (sa sœur) tante de la future et épouse de Raymond VERNY de Ferrals, elles lui donnent une vigne d'environ 2 jours à fossoyer, qu'elles ont en commun au Chemin de la Mer à Sigean [cers pierre ESCALIER / marin les hoirs d'Hugues GAMOT / midi chemin/ aquilon friche]

En recevant ces choses et l'argent le futur sera tenu les reconnaître et l'assigner sur ses propres biens etc. Les parties passent un pacte de survivance par lequel le dernier vivant prendra l'augment nuptial de 200 livres + les robes ... et joyaux sur les biens du prédécédé. Au cas où Jean FABRE survivrait à la future il aura sa vie durant la jouissance et l'usufruit de son douaire, office (de greffier) et autres droits.

Clauses finales habituelles avec obligations réciproque et désignation de procureurs pour faire insinuer cet acte ... Maitre Bernard BLANC prêtre hebdomadier de SeJan a reçu les serments des futurs suivant l'ordonnance du Concile de Trente en présence de :

Noble Jean De BELISSEN Sieur de St Jean de Lauses (futur beau-père de Pierre FABRE, frère du futur) Mre Guill. BONAFONT **Lieut^{nt} en la Maîtrise des Ports au Bureau de Sejan** (voir PM de 1612)

M. Jean VIGNON (oncle du futur, voir PM de 1612) Viguier de Fitou

Antoine CAMPS (marchand)

Pierre et Barthélémy ESCALIER, frères

Bernard De SAINT-MARTIN (de Villefalse, parent des De BONNAFONT)

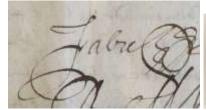
Joseph CARCASSONNE (marchand)

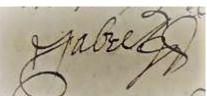
Jean TRIPOUL (fils de l'ancien Maître des Ports au Bureau de Sejan)

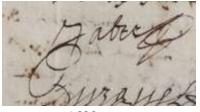
Jean GUERRE (hôte de l'Auberge le Dauphin, puis hôte du Logis de La Nouvelle)

Et autres habitants de SeJan tous s. s.

Il y a trois signatures de FABRE figurant sur cet acte. La belle signature J Fabre ressemblant à celle de Sébastien est conforme à celle du futur sur 2 actes notariés, mais pas à celle d'un Jean FABRE cité dans les délibérations. La signature S Fabre, bien que ne ressemblant pas beaucoup à celle de Sébastien, était bien la sienne ; pour « abre » voir les FABRE du XVIe siècle. La signature fabre sous celle de Jean VIGNON est celle d'un adolescent, certainement Pierre, jeune frère du futur âgé d'une quinzaine d'années et dont la signature définitive n'apparaitra que plus tard.







Ce Jean FABRE 1623

1628

1629

25 ? août 1630 [GG7_003] B. de François fils de Jean FABRE et de Marie RAYET, filleul de François RAYET (son grand-père) et de Guillalme *Davignon* (De VIGNON, sa grand-mère)

Septembre 1628 voir Sébastien FABRE. Suite au meurtre de ce frère aîné, ce fut à Jean Fabre qu'un Négociant carcassonnais et son intermédiaire remirent des sommes dues à Sébastien Fabre ; ce qui donne à penser que les deux frères menaient certaines affaires en commun.

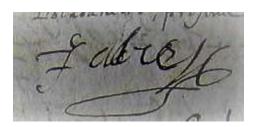
Le 22-12-1629 [BLANC 3E16182, F°141v] le Sieur Jean FABRE, fils de feu M. André FABRE, comme subrogé à son frère feu M. Sébastien FABRE (contrat du même notaire le 4 sept. 1628) en vertu du contrat du 4-09-1624 (même notaire) constituant led. Sébastien cessionnaire, subrogé et ayant-droit et cause de Jean ISSANCHON, fils de feu Thomas d'aigne (lieu), reçoit au comptant des hoirs de feu Guilhem De Saint-Jean & par les mains de Jacques ANGLES, bayle du Lac la somme de 550 livres. Cette somme, acquittée en 60 pistoles d'Italie et demis écus correspondait à la même somme que feu Guilhem De Saint-Jean, de Villefalse, devait aud. ISSANCHON comme appert par led. contrat de cession et de subrogation ... led. Jacques ANGLES a réglé cette somme en qualité d'ayant-droit et cause d'Anthoine De Saint-Jean, fils héritier dud. feu Guilhem (contrat du 27-05-1627 chez M^{re} GLEIZES de Narbonne)... le Sieur Jean FABRE en acquitte lesd. Jacques ANGLES et De Saint-Jean. Led. ANGLES consent à ce que (Jean FABRE) soit subrogé en lieu et place, droit cause et hypothèque, dud. feu Sébastien FABRE et dud. ISSANCHON, pour lad. somme ... témoins Bertrand DONNADIEU etc.

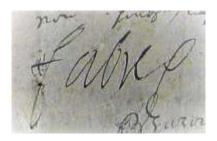
Le 6-11-1632 le Sieur Jean FABRE qui fut témoin de l'acte de partage entre les sœurs Jacquette et Ysabeau COSTES, d'après sa signature correspond en réalité à Estienne FABRE.

Le 2-03-1632 par son dernier testament Guillaumette De VIGNON léguait à son fils Jean FABRE 200 L et le substituait à son héritier, son autre fils Pierre FABRE. Le petit François (un an et demi) était substitué à son propre père Jean FABRE.

A la différence de ses frères Sébastien et Pierre, Jean FABRE, semble peu impliqué dans les affaires de la Communauté sigeanaises. Il fut bien moins présent que ce dernier, comme témoins d'actes de leurs concitoyens. Le 21-08-1637 il signait cependant le testament d'Anne TRIPOUL femme de Bernard RAZOULS et mère de Pierre RAZOULS.

Pour une raison ou une autre et bien qu'il ait quatre ans de moins que ce Jean FABRE, ce fut le benjamin, Pierre FABRE, qui après le meurtre de leur frère Sébastien tint la position de chef de famille de la branche aînée de ces FABRE.





La première de ces signatures extraites du BB04 en 1637 ne ressemble guère à celle du Jean Fabre fils de Guillaumette De VIGNON. La seconde tirée du GG7 en 1643, bien qu'attribuée à un Jean FABRE comme celle du 2-03-1632 et d'autres, correspond exactement à celle d'Estienne FABRE de 1643. Il s'agissait d'un cousin germain de ce Jean FABRE.

Le 3-09-1639 [GG5_036 décès de Monsieur (François) RAYET âgé d'environ 80 ans après une longue maladie. Il est douteux que l'ex **greffier du Bureau de la Foraine de Sigean** soir né vers 1559 et son âge à son décès aura été majoré.

Le 8-09-1641, à Sejan, [BB003 - F° 197 R°] les conseillers assemblés dans la chapelle Saint Martin (au Calvaire) ont élus ... Dames de Miséricorde & demanderesse de l'aumône pour les pauvres malades & autres (rajouté en bas de feuillle) ; Delle Françoise DE GUIBERT veuve de feu le Sr Bernard FABRE,

Damoiselle Marie De RAYET, femme du Sr Jean FABRE & Delle Marie D'Estayre⁴⁹... (pli) veuve de Jean De BONNAFONT. Donc M. Jean FABRE et son épouse vivaient en septembre 1641. Curieusement ils ne prirent pas part le 26-10-1636 aux PM de Françoise RAYET sœur cadette de Marie avec Jacques FONS de Pézénas. François RAYET était alors garde pour le roi au grenier à sel de Sigean. C'est cependant certainement en raison de cette union que M. Jean FABRE régla ultérieurement à ce Jacques FONS un setier de blé.

Le 17-08-1641 fut baptisé - par la force - Barthélémy fils de Jacques FONS *hérétique* (protestant), et de Françoise RAYET etc. sa marraine fut Marie De REYET, soit sa tante Marie De RAYET épouse de Jean FABRE. Voir supra l'article de Bernard FABRE

BB05 - F° 23 V°; suite des délibérations du 17 mai 1655).

« Batisse de lesglise, députation aux traités des matteriaux et emprunt de 1 000 L. »

... il faut égalemant ...et acheter les maisons des héritiers de feue Lucie MALARET[E] ^
Ce renvoi ^ précise : « et celle des herf à Jean FABRE, qui sont necessaires à la Scittua(ti)on de lad. esglise ; comme ce qui reste de l'emprunt de 4 000 livres n'est pas suffisant à ces nouvelles dépenses il faut emprunter plus ... Il faut aussi députer quelqu'un pour coordonner tout ça ... »

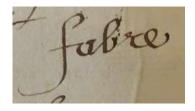
Le fait que dans ce renvoi de bas de page ont ait rayé-*des her*/signifie bien que ce Jean FABRE vivait. Mais s'agissait-il du fils de Guillaumette De VIGNON? il y avait un autre Jean FABRE marié lui aussi en 1623, avec Mariettes PEAUX; ce couple n'eut plus d'enfant après 1635.

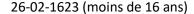
Un Jean FABRE mourut à Sigean le 28-12-1648. A défaut de la qualité de S^r et en raison de ces présumés 40 ans il n'est pas totalement sûr qu'il s'agisse du fils de M^{re} André FABRE né en 1603. Par contre c'est certainement son fils le Sr François FABRE qui mourut à 32 ans le 20-01-1662.

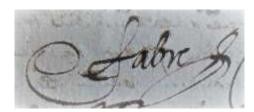
Le décès de Marie RAYET, née en 1606, ne parait pas figurer dans les BMS de Sigean relevés jusqu'à 1690, date à laquelle elle aurait 84 ans. A cette époque il était extrêmement rare que des personnes parviennent à un tel âge. Françoise RAYET veuve de M. Jacques FONS et sœur cadette de Marie, mourut, le 4-12-1682 ; elle n'avait pas 70 ans mais plus de 72. Aucun FABRE n'assista sa famille lors de sa sépulture ...

- M^{re} Pierre FABRE, fils d'André, bourgeois ; né le 14-05-1607 mort en 1653 à ~48 ans (46) BLANC 3E16185 93 CM 14-11-1632
- Sr Pierre FABRE [14-05-1607] fils de feu André FABRE et de D^{elle} Guillaumette De VIGNON, et
- $D^{\rm elle}$ Anne De BELLISSENT de Sigean fille feu de Jean De BELLISSENT, Sieur de Quillanet ... et de $D^{\rm elle}$ Marie De VIEU

Sr Jean FABRE frère du futur ; Sieurs Louis et Jean BELLISSEN frères de l'épse. Selon un accord précédemment passés entres ces frères ce sera à Jean BELISSEN de régler à leur sœur les 1 200 L de dot + le trousseau.







14-11-1632 (25 ½ ans)

Cette union fut célébrée à St Félix de Sigean le 27-11-1632 en présence de Jean de BELISSEN

⁴⁹ Après la mort de Marguerite FABRE c'est à une probable parente de sa mère, Marie RAYNAUD, que s'était remarié Jean BONAFONT. Celle veuve mariait en 1641, Marie De Bonnafont, leur fille, avec Antoine BAROU.

En 1628, donc à 21 ans, Pierre Fabre fut désigné comme collecteur de la Communauté de Sigean ; il devait donc se faire régler les montants des sommes dues par les particuliers pour l'acquittement des tailles annuelles. Cette même année, contrairement à son frères Jean, Pierre Fabre, ne semble pas jouer grand rôle⁵⁰ dans ce qui suivit le meurtre de leur frère aîné Sébastien ; c'est probablement en raison de son âge. Par la suite, il semble cependant que ce soit Pierre - et non Jean, qui avait quatre ans de plus que lui – qui devint le chef de famille de cette branche des Fabre.

Dès 1633 ce Pierre FABRE correspond à celui inscrit parmi les Conseillers du 1^{er} rang. En 1638 il est énuméré à la 8^{ème} place tandis que son cousin germain Estienne FABRE est à la 15^{ème}. Il fut élu comme premier Consul en 1637-1638 et en 1644-1645.

En raison de deux des actes de B. de ses enfants, on pourrait penser que ce Pierre FABRE était identique à celui qualifié d'avocat de Narbonne le 9-10-1630 quand il fut parrain à Sigean avec Raymonde De VIEU d'Anne BELZONS fille de Delle Anne De FABRE. Mais cette femme n'appartient pas à cette famille de FABRE et un Pierre FABRE avocat est cité à Narbonne 20 ans plus tôt. Pierre FABRE, 1^{er} Consul de Sigean en 1637 etc. est qualifié bourgeois de 1643 à 1645 sur sept actes de mariage où il fut 1^{er} témoin.

Le 24-01-1636 [GG7_026] le vicaire de Sigean Anthoine RIGAIL déclare avoir baptisé Louis fils de M^{re} Pierre FABRE et de Delle Anne De BELISSEN né le 16 précédent, filleul de M. Louis De BELISSEN (oncle) et de Delle Marguerite *Avignone* (De VIGNON, de Fitou). Le 15 avril les cérémonies de l'Eglise lui furent (*de nouveau*) administrées à la maison par M^{re} Vincent Rouilhot (de ?) en présence de Bertrand Littré (de ?).

Cet enfant correspond à Louis FABRE fils de M. Pierre FABRE Consul de Sigean qui mourut en bas âge le 7-08-1638 et fut inhumé à Sigean.

Le 20-08-1639 [GG7_041] fut ondoyé par permission de M. le Grand Vicaire un fils de Monsieur (Pierre) FABRE et de Delle Anne Fabre, prénommé Estienne. Une copie des registres de B. de la Collégiale Saint Paul, à Narbonne, déclare qu'Estienne FABRE de Sigean, fils M^{re} Pierre FABRE, y fut baptisé par le curé de cette paroisse - avec la permission du vicaire de Sigean – le 11-02-1640. Bien que le parrain ne soit pas nommé il devait s'agir d'Estienne FABRE de Sigean, cousin germain de son père.

Ce fils mourut également en bas âge le 18-04-1645

Ces deux actes de B. portent à penser que Maître Pierre FABBRE de Sigean et sa famille disposaient d'une résidence à Narbonne (côté Bourg)

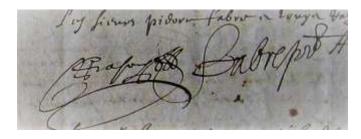
Le 5-02-1643 BMS St Paul de Narbonne [1^{er} Reg. p. 304/503] B. de Marie Anne De BELISSEN fille du Capitaine Jean De BELISSEN et de Delle Claire D'HORLIAC, filleule de M^{re} Pierre FABRE marchand de Sigean (époux d'une tante) et de Delle Anne Daujas (fille d'un notaire narbonnais) ; témoins MM Esteve FABRE (frère du parrain) et un collègue comme lui Capitaine de la Morte Paye.

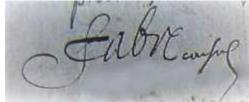
Le 29-08-1643 [GG7_071] à Sigean B. de Marie fille du Sieur Pierre FABRE et de son épouse Delle Anne De BELISSEN, filleule du Sieur Jean De BELISSEN (oncle) et de Marguerite FABRE (cousine, fille de feu Sébastien). Cette fille doit être celle morte en bas âge le 2-10-1644

Voici quelques signatures de ce M^{re} Pierre FABRE, essentiellement extraites des BMS de Sigean. Après le meurtre de son frère M. Sébastien FABRE, ce fut lui, et non le Sieur Jean FABRE, leur autre frère, son aîné de 4 ans, qui fit à Sigean figure de chef de cette branche des FABRE. Ce Pierre FABRE ne semble pas avoir exercé d'autre activité lucrative que son négoce. Par contre, au même titre que ses ancêtres, il était impliqué dans l'administration de la Communauté sigeanaise.

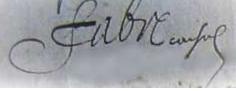
5/

Hormis qu'en avril 1629 il fut témoin et signa la déposition de sa mère, concernant l'inventaire des biens du défunt et de son héritière, Marguerite Fabre.

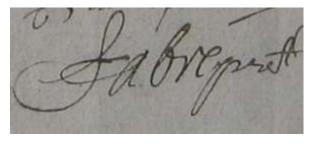


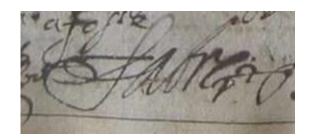


1637 témoin avec Mre Louis RAZOULS



1638 1er Consul





1646 1648

En sept. 1641 ce Pierre FABRE fut élu, avec cinq autres notables, juge de Police pour un trimestre ... Ce devait être lui qui dans les années 1640... était receveur des tailles dues par les sigeanais ; cependant, des PV. des délibérations mentionnent un Guill. FABRE de Narbonne exerçant cette charge et sur l'un de ces PV. ces deux Fabre agissaient de concert. Le 28 novembre 1644 en qualité de 1^{er} Consul Pierre FABRE fut chargé avec une petite escorte de convoyer à Toulouse les deux auteurs de vols et de dégâts commis dans l'église St Félix extra-muros⁵¹. Maître Pierre FABRE bourgeois de Sigean y mourut de maladie, le 28 avril 1653. Il n'avait pas 48 ans mais presque 46. Son testament fut peut-être reçu par un notaire de Narbonne, ses enfants baptisés à Sigean moururent avant lui. Il fut inhumé au cimetière Saint-Félix de Sigean.

Délibérations du 15/05/1661 [BB003 F° 176 V°- 177 R°] le livre des impositions mentionne ... ceux qui ont fait la clôture du compte de feu Pierre FABRE,

Ses héritiers ont une rubrique au compoix de 1654 (F°173 v° - 174 r°).

1/ maison + patu attenants dans la ville à 6 L (pas de correspondance en 1597)

[cers Pierre RAYNAUD & Ant. RAYNIÉ/ marin M. ESCAICH / midi rue/ aquilon le rempart nord]

2/ maison avec pigeonnier + patus + ferraijal + jardin dits Orts + musquat attenants, au Pont de Serignan (pas de correspondance en 1597)

[cers chemin / marin M. Anthoine GUIRAUD, Gabriel ALARIC et Jean PLANES/ midi Mr De La ROQETTEV(mari de Marguerite FABRE), Fr. PRAX/ aquilon eux-mêmes et M. De BELISSEN, rec mayral entre eux]

Superficies: jardin 3 set. 2 cart. 2 pugn.; muscat 1 cart. 3 pugn.; ferraige 1 cart. 2 pugn. La somme compesée a été minoré <u>eut esqard aux arbres coupés et despéris par les gens de guerre⁵².</u> 3/ un champ aussi au Pont de Serignan - 1 livre 10 s.

[cers le chemin / marin M. De BELISSEN / midi leur propre tenance (N° 2/) avec rec mayral au milieu / aquilon route]

4/ une vigne et malhol contenan 6 set. aux Aspres etc.

Ce crime servit de déclencheur pour la construction de la nouvelle église St Félix ...

Ces gens de guerre n'étaient pas des reitres espagnols mais des troupes de Louis XIV impliquées dans les guerres pour l'annexion du Roussillon.

5/ un champ de plus de 4 set. Al Pla etc 6/ une olivette de 2 cart. 1 pugn. Au Peyrou

Ces trois derniers biens provenaient de la succession d'Estienne FABRE. Par contre l'ensemble immobilier au pont de Sérignan, bien que proche de ce que celui-ci avait au Camy de la Font, semble avoir été au S^r Berthomieu Gres chevaucheur pour le roy à Fitou - parent de Guillemette De VIGNON, mère de Pierre FABRE - qui l'a échangé en1587 :

Fonds De Clavières an 1587 F°XXR°

Eschange pour S^e Guille/ Belissen baille du lieu de Sejan d'une part & S^e Berthomieu Gres chevaucheur pour le roy à Fitou

L'an 1587 et le 22^{ème} janvier à Sejan dans la maison du S^e Guille/ Belissen baille dud. lieu ; avant lidi, régnant ... en la présence de moi notaire ... et les témoins ... establis en leurs personnes, S^{rs} Berthomieu Gres chevaucheur pour le roy à Fitou, d'une part et Sire Guille/ Belissen & le Capp^{ne} (Capitaine) Jehan belissen, père et fils habitans au lieu de Sejan d'autre (part)

Lesquelles parties respcti/ chacune en leur endroit ont faict entr/ eulx les eschanges et par... tants que s'ensuivent

Prem(ière)m(en)t est « depacté » que led. Gres. baille en eschange et par... nez, ung patu palie (pailler) & ferrajal le tout se tenant, situé au terroir dud. Sejan <XX, V°> au lieu appelé au Chemin du Pont de Serinian et derrière la maison des d. Bellisens, contenant deux carterées terre ... Confr. de cers en chemin ; marin avec les **hoirs d'Esteve Fabre** ; midy avec lesd. Bellissen ; d'aquilon en chemin avec ses autres confr/ plus vraies passaiges & apparten/ ... soubs la directe de Monseigneur ... le Cardinal de Joieuse (JOYEUSE) archevesque de Nar(bon)ne, aux charges accoutumées ...

Les hériters de feu M. Pierre FABRE, [BB006 - F° 189 V°] étaient toujours en indivision le 1er janv. 1662. Il semble qu'ils soient redevables de quelque somme due par le défunt à la Communauté ou à l'église, argent destiné à grossir les fortes sommes empruntées pour la construction de la nouvelle St Félix. Les FABRE ayant rendu de l'argent utilisé à ces fins sont associés à un autre débiteur nommé RATHERS/RATZES/RATZEN. C'est donc la même affaire qui revient en délibérations le 6 janvier et le 1er mai 1664 [BB06 - F° 222 -223 et F° 224-225] ... M. DUFORT transige sur cette affaire avec Messieurs FABRE & RATHEZ ... ceci donne à penser que les héritiers de feu Pierre FABRE incluaient au moins un homme. Dans le compoix du Lac de 1666, outre les hoirs de feux Sébastien et Bernard Fabre on note un Mr FABRE procureur mais pas d'héritier de Pierre FABRE.

- M^r Bernard FABRE - fils de Pierre (oncle du précédent Pierre FABRE) – Bourgeois, Capitaine et Ecuyer; né le 15-01-1598 - mort le 7-07-1631

Registre des insinuations B28_184

Le 10 juin 1618 à Carcassonne furent passés les PM entre

- Sieur Bernard FABRE marchand de Sigean (né 15-01-1598) fils de feu Pierre FABRE marchand et de Delle Marie *D'Arger* (D'ARGIOT), d'une part, et
- -Delle Françoise De GUIBERT fille de M^{re} Pierre GUIBERT notaire royal et procureur en la Cour du Sénéchal de Carcassonne et Delle Anne De JALABERT, d'autre part

Le futur exhibait la procuration que Delle Marie *D'Arger* (D'ARGIOT), sa mère, avait faite le 6 précédent devant Mre Louis RAZOULS de Sigean, pour autoriser ce mariage (témoins André RAZOULS et M. Guill. De Saint-Jean de Villefalse. Il procèdait de l'avis de MM. <u>Jean D'ARGIOT</u> et Jean Murals ? ses oncles de Fitou.

La future procédait du consentement de sesd. père et mère, de MM. Guillaume De JALABERT, son oncle et Jean GUIBERT son frère, avocats en la Cour du Sénéchal de Carcassonne M^{re} Pierre GUIBERT de son chef et de celui de sa femme dotait leur fille de 15 000 livres + le trousseau, payable au jour des noces ... et que le futur devra reconnaître sur tous ses biens ...

moyennant quoi lad. De GUIBET future tenait son père quitte de tout ce à quoi elle pouvait prétendre sur les biens paternels et maternels. Le futur devrait parer la future de robes ... joyaux ... et en raison du singulier amour qu'il lui porte et en faveur de leur mariage il lui a fait donation entre vifs de 750 Livres ... augment ...

Les parties se dotèrent de procureurs etc. Présents Sieur Sébastien FABRE cousin germain du futur et Sieur Jean de BONAFONT bourgeois aussi cousin germain du futur (par mariage) et d'autres parents des parties.

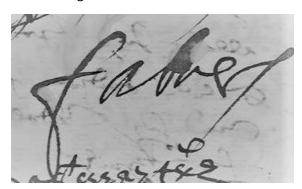
Ces PM furent insinués le 1^{er} août 1618.

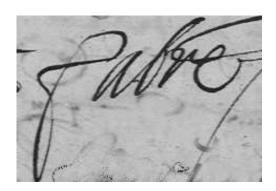
Par contre le mariage ne semble pas célébré à Sigean (peut-être à Carcassonne).

A la mort de maître André FABRE le 16 sept. 1617 c'est son neveu Bernard qui semble faire figure de de chef de famille, plutôt que le fils du défunt, Sébastien FABRE qui n'avait que 17 ans et demi. Les deux cousins germains semblent très liés et ils sont souvent mentionnés ensemble dans les BMS et les délibérations.

Dans les listes des Conseillers du 1^{er} rang en 1624 et 1626 Bernard Fabre est 12^{ème} puis 13^{ème} tandis que son cousin Sébastien est 15^{ème}.

Voici des signatures de ce Bernard FABRE





Il fut souvent parrain à Sigean, plusieurs fois avec son cousin Sébastien FABRE comme témoin.

Le 15-02-1620 [GG5_005] fut baptisé à St Félix de Sejan Gaspard *DELONG* « S.P. » (sans père déclaré) filleul de M. Gaspard LAFITTE et d'Anne CAMBONE. Présent M. BLANC greffier dud. Sejan Le parrain et la marraine étaient issus de familles de capitaines sigeanais et le témoin était le notaire, François BLANC. La suite des BMS de Sigean et des actes notariés montre que Gaspard, en réalité, DELOM, était fils naturel de noble François DELOM seigneur de Roquefort. Quant à sa mère, selon son acte de décès en 1670, ce n'était autre que Delle Françoise De GUIBERT. Était-elle déjà mariée à son fiancé Bernard FABRE, quand cet enfant fut conçu vers mai 1619 ?

Le 15-05-1622[GG5_015] B. de Marie FABRE fille de M. Bernard FABRE (et de Delle Françoise De GUIBERT), filleule de M. (Pierre) GUIBERT et de Delle Marie ARJOTTE (ARGIOT). Le parrain était le grand-père maternel de Carcassonne et la marraine la grand-mère paternelle, de Tuchan.

Le 2-03-1625 [GG5_027] B. d'Anne FABRE fille de M. Bernard FABRE, bourgeois, et de Delle Françoise De GUIBERT, filleule de M. Estienne FABRE, <u>frère aud. Bernard</u> et de Delle Marie De *Jallabert* femme de Mr De GUIBERT procureur au Présidial de Carcassonne. Témoin Sébastien FABRE, bourgeois.

Bien qu'il n'ait jamais exercé la charge de Consul, ce M. Bernard FABRE participa jusqu'à sa mort aux affaires de sa ville. C'est dans un acte de B. du 23-09-1630 qu'on note marraine Delle Françoise De GUIBERT, femme de M. FABRE **écuyer**. Ceci semble démontrer que Bernard FABRE avait fait des démarches pour être anobli.

1-10-1624 [GG5 050] mort de Pierre serviteur de Monsieur (Bernard) FABRE, de la Place.

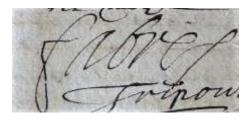
[BLANC 3E16183 - F°40v]

Partage entre le Capitaine FABRE et le Sr Estienne FABRE, frères.

Le 11-04-1630 à Sejan en leurs personnes le Sieur Bernard FABRE, Capitaine hbtt dud. Sejan, d'une part et Sieur Estienne FABRE, son frère, assisté de D^{elle} Marie ARGIOT leur mère, veuve en secondes noces de M. Marc-Antoine CORNEAU, D(octeu)r & avocat de Narbonne, curatrice dud. Estienne, d'autre (part), ayant recueilli l'entière succession de feu M^{re} Pierre FABRE, marchand, leur père, entendent procéder au partage de ses biens immeubles. Les parties se dotent d'experts, Jean TRIPOUL hbtt dud. Sejan pour Bernard FABRE et M^{re} Louis RAZOULS not^{re} dud. Sejan pour Estienne FABRE et sa mère ... qui se basent tant sur les compoix & cadastres qu'autrement pour évaluer la valeur desd. biens immeubles ... La part dévolue à Bernard FABRE, fils aîné, comprend :

- La maison principale où habitait feu leu père, avec étable, pailler, jardin, patus le tout attenant sis aux Barris et à la Place⁵³ ... [cers Jeanne *Broussade*, Marquise De Montanier veuve de M. Fr. De BONAFONT et Jean BONAFONT, ruelle entre la dite maison et celle de lad. De Montanier, servant de servitude de marin et le moulin à huile et ferrajal en dépendant, qui fut de feu Gaspard TRIPOUL, naguère acquis par led. Bernard FABRE de Jean de RAINOARD Sr de l'Ardalhon / marin la barbecane, le moulin à huile de l'œuvre de l'église, et jardin tenu par Bernard de LABAT / midy, la Place Publique / d'aquilon le ruisseau de la Fontaine]
- un courtal hors les Faubourgs et sur les fossés de la ville <F° 41 v°> [cers aux hoirs de Sébastien FABRE / marin Marguerite TARDIEU (femme du Capitaine Bernoyé) /midi les dis hoir de Sébastien FABRE / aquilon le chemin]

Il échoit à Bernard FABRE seize terres à Sigean, et la moitié d'un pré à la Prade, au terroir du Lac, à partager avec son frère. A Sigean, trois de ses champs sont au Pla. Deux autres et une olivette sont à la Prade/le Drop. Le champ qui est au Rieu borde le grand chemin de la Nouvelle. La vigne est à la Blaquière (vers le départ de la rue des trois moulins) et les ferrajals au Malvié et à l'Horte Nouvelle etc.



M. Bernard FABRE n'avait que 32 ans et demi à son décès le le 7-07-1631. Il est qualifié *escuier* dud. Sigean. Il avait peut-être contracté la peste avant qu'elle ne frappe officiellement Sigean.

Son Héritière principale fut sa fille Delle Anne De FABRE.

La veuve de Monsieur Bernard FABRE, Françoise De GUIBERT, continua à jouer un rôle important dans la communauté sigeanaise, avant même de devenir la belle-mère de Gabriel DELOM Sieur de la Chapelle, demi-frère de ce Gaspard DELOM qu'elle avait eu en 1620 du seigneur de Roquefort.

Le 17-08-1641 fut baptisé par la force Barthélémy fils de Jacques FONS hérétique et de Françoise RAYET. Les Demoiselles Françoise De GUIBERT, veuve de M. Bernard FABRE et Simonde De RIEUMA, veuve de M. Barthélémy FONS prirent le nouveau-né dans la maison de ses parents et l'apportèrent dans celle de feu (François) RAYET où il fut baptisé selon le rite catholique etc.

Etant donné la perte du compoix de 1620 ce descriptif de la maison du roy douze ans avant le séjour du roi Louis XIII est une véritable aubaine. Voir plan à la fin de cette étude.

- Mr Estienne FABRE, fils de Pierre Capitaine sigeanais. Né en 1611 + > 1652

Le 15-02-1611 B. de *Stienne FABRY* fils de Pierre *FABRY*, filleul de Sébastien *FABRY* et de Marguerite *FABRY*; présents Antoine LASSERRE et André *FABRY*. A cette date le véritable Pierre FABRY vivait encore, mais il n'y a à Sigean ni Sébastien ni André FABRY (fils et père) ni de Marguerite *FABRY*. Il faut donc remplacer dans cet acte toute les occurrences *FABRY* par FABRE.

3-09-1623 B. de Pierre JUER fils de Jean JUER, parrain <u>Pierre-Estienne</u> FABRE <u>Jeune</u> et marraine Mademoiselle de Fabre, sa *belle Seur* (probablement Delle Françoise De GUIBERT)

Le 2-03-1625 [GG5_027] B. d'Anne FABRE fille de M. Bernard FABRE, bourgeois, et de Delle Françoise De GUIBERT, filleule de M. Estienne FABRE, <u>frère aud. Bernard</u> et de Delle Marie De Jallabert femme de Mr De GUIBERT procureur au Présidial de Carcassonne. Témoin Sébastien FABRE, bourgeois.

Durant la vie de Bernard FABRE son frère Estienne FABRE ne joua aucun rôle éminent dans la Communauté sigeanaise.

[BLANC 3E16183 - F°40v]

Partage entre le Capitaine FABRE et le Sr Estienne FABRE, frères.

Le 11-04-1630 à Sejan en leurs personnes le Sieur Bernard FABRE, Capitaine hbtt dud. Sejan, d'une part et Sieur Estienne FABRE, son frère (19 ans), assisté de Delle Marie ARGIOT leur mère,... curatrice dud. Estienne (pour le début de cet acte voir à Bernard FABRE à la même date) ... La part de la succession de Pierre FABRE, leur défunt père, dévolue au S^r Estienne FABRE, comprend :

- <F° 43> une maison assise aux (fau)bourgs dud. SeJan, bâtiment & ferrajal de 2 pugn. joints, au chemin de la Fontaine [cers noble Jean De BELISSEN / marin & aquilon rue(s) / midi Pierre AMIEL et Florette ESCALIER (belle-mère de M. Jean FABRE), Jean GUERRE⁵⁴ & led. De BELISSEN]
- autre maison dans l'enclos dud. Sejan <F° 43 v°> avec son patu attenant []cers & aquilon rue(s) / marin Jean Ferran ? & Jean Ferrier Gatignol, les héritiers de Marty Iché, Estienne GRES, Jean Calvet et les héritiers de Guilhem Calvet / midy à Simon PONS]
- un ferrajal al Malvié acquis (par feu Pierre FABRE) de feu CABIROL au sud de l'agulhe Mairal, et à louest de Jean FERRIER vieux etc.
- un champ de 5 sest. al Torren de Tripoul au sud de l'agulhe Mairal de Pissevacques et au nord-est du chemin (du Pla) etc.
- un champ de 3 sest. al prat de la Deveze à l'ouest de celui des hoirs de Sébastien FABRE et au nord du pré noble, de Monsr l'archeveque de Narb^{ne}, au sud du grand fossé Pissevacques etc.
- un champ de 2 sest. à la Prade, au long <F° 44> du Canal, au nord de celui-ci et au sud du chemin de la Prade etc.
- autre champ de 5 sest. à la Prade, à l'est de celui dévolu à son frère, au nord du chemin etc.
- deux autre champs attenants à la Prade, de 3 sest. chacun, acquis (par feu Pierre FABRE) l'un de Jean Falguière et l'autre de Robert JUER, au nord de celui dévolu à son frère, et du sien etc.
- -un champ de 5 sest. à l'Etang Boyer qui avait été acquis de SARTRE, au nord de celui des frères MALARETS etc.
- un champ de 4 sest. à la Fon(t) de la <F° 44 v°> Buigoye au nord du chemin (allant au Pla) et ailleurs les hoirs de Sébastien FABRE.
- un champ de 2 sest.) à l'est du Chemin de Roquefort, au sud les hoirs de Berthomieu FERRIER etc.
- un Champ de 2 sest, dit de la Madone, sis al Pla, au sud du chemin, à l'est de Phelip ALARIC etc.

Héritier de l'Auberge du Dauphin à l'ouest de la rue de la Fontaine et Hôte du Logis de La Nouvelle.

- 2 champs attenants à la Font del Buc, faisant avec ses vacants, joncasses & sauses y complantés, 10 sest. à l'est du Rieu, l'oust des hoirs de Sébastien FABRE, au nord du champ dévolu à son frère et au sud au Salanc de l'estan (l'Etang) et joncasse du deves.
- plus l'olivette de 3 sest. al Réal, acquise de SARTRE [cers Jean BONAFONT / marin Gabriel FARGUES / midy Anth. GUERRE & le chemin des pon(t)s / aquilon Barthélémy RASOULS & led. FARGUES]
- autre olivette de 3 sest. à la Gatilhepe, acquise de BELHOMS/BELZONS au nord du chemin etc.
- -autre olivette de 1 sest. al Pla de l'esglise, acquise de CABIROL, [cers les hoirs de Sébastien FABRE / marin Jacque de BONNAFONTet Estienne BELHONS / midi Phelip ALARIC / aquilon Gabriel FARGUES]
- autre olivette de 2 cart. . à la descente de l'Etang Boyer, au sud d'Alexandre GUIRAUD etc.
- autre olivette de 2 cart. . au sud du chemin des Pontz, lieu dit als Aspres etc.
- une vigne d'une sest. 2 cart. au nord du chemin du Peyrou, à l'est des h/ de Sébastien FABRE etc.
- autre vigne de 2 sest.al Caux ; acquise de CABIROL [cers Simon PONS / marin Jacques BONNAFONT / midi André INART / aquilon Jean GRES]
- deux œuvres de salin avec *maguesin* à mettre sel à Peyriac de Mer, que feu leur père Pierre FABRE avait reçu après le partage fait avec feu André FABRE son frère. A la réserve qu'une moitié de la peno... (*abréviation d'un synonyme de quota, portion*) du sel que les prop(riétai)res prennent, appelé le Franc Salé, sera à Bernard FABRE et aux siens et laut(re) moitié aud. Estienne.
- -plus la moitié des preds et champs que lesd. FABRE ont au terroir du Lac, le pré à la prade et le champ en deça la rivière (la vigne qui en 1586 était à Estienne FABRE, grand-père de celui-ci ?) Il faut noter que le jeune Estienne FABRE reçoit bien plus de terres que son frère Bernard qui était l'aîné ; ce devait être pour compenser la grande valeur de l'ensemble immobilier constituant la future Maison du roy.

La fin de cet acte de partage est classique avec obligation des parties sur leurs biens respectifs etc.

Les deux frères l'ont signé avec leurs experts respectifs, Pierre *Benezit* et François BONAFONT hbtts dud. SeJan Voici cette première signature du jeune Estienne FABRE. Plus tard elle ressemblera beaucoup plus à celle de son défunt frère Bernard FABRE.

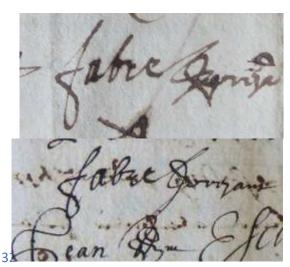


BB4 F° 37 V°(img... 038)

- Le 20/11/1631 ... Le Conseil est informé que ce jourd'hui matin Bernard BARON, Caporal es lieu a eu quelque parole avec Estienne FABRE de ce lieu à raison de l'entrée dud. lieu ... et par ailleurs que plusieurs habitants son venu de Narbonne etc.

La peste qui affecte le narbonnais n'a pas encore frappé Sigean, d'où des mesures draconiennes imposées aux Portes de la ville. Estiene FABRE a dû entrer sans présenter le billet de santé requis.

Le 6-11-1632 le Sieur Jean FABRE témoin de l'acte de partage entre les sœurs Jacquette et Ysabeau COSTES, d'après sa façon de signer correspondait à Estienne FABRE. Sa signature est suivie d'un mot non identifié. Mme chose le 5-06-1632, quand avec Mre Martin Melchior DUFORT il souscrivait le testament de Douce COURTES, épouse de Jean PONS fils de feu Honorat. Ce mot, plus lisible, semble commencer par G et finir en ejant/eiant. Ce n'est pas Capitaine, mais il doit cependant s'agir d'un terme militaire.



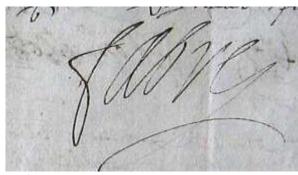
Lors du carême (février-mars) 1636 [BB4-_128] on note dans la liste des Conseillers du 1^{er} rangs à la 10^{éme} place M. Pierre FABRE et à la 14^{ème} (/15) Estienne FABRE. Le 1-03-1637 [BB4-_137] M. Pierre FABRE est à la 12^{ème} place et son cousin Estienne FABRE 15^{ème} (/16)

Une délibération de 1640 démontre qu'en septembre 1637 le Capitaine Estienne FABRE participa à la défense de Leucate contre les reitres espagnols. André Moynier, vicaire de Sigean, en marge des actes de B. avait noté [GG7_032] 29 août jour de la décollation de St Jean, en l'an 1634, l'esoaniol entra dans le Languedoc pour assiéger Leaucate ; il en fut chassé par les français le 28 septembre de 8 heures du soir jusques à minuit, veille de la dédicace de Saint Michel.

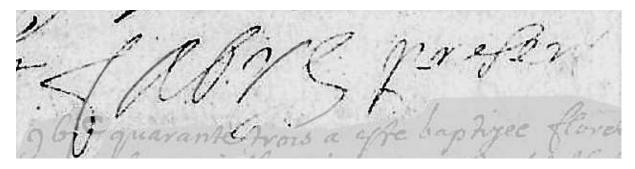
12-03-1640 [V° BB4_258 ; F° 259]...Encore aussi l'affaire d'Antoine GOUGES qui réclame à la communauté une « *migière huille & un muy vin* » baillés au Sieur Étienne FABRE à l'époque du siège de Leucate, du mandement de messieurs les consuls...

Le Capitaine Estienne FABRE est mentionné à plusieurs repriseuses lors des années 1640 ...Bien que toujours inscrit en bonne place au premier rang de la matricule sigeanaise il ne parait avoir jamais postulé pour la charge de 1^{er} Consul. De fait il avait déjà un commandement à Narbonne comme le prouve un acte des BMS de la paroisse St Paul.

Signature d'Estienne FABRE dans un PV. des délibérations de Sigean de l'année 1643. A trois ou quatre reprises il y est prénommé Jean mais cette signature est bien celle du dernier fils de feu M^{re} Pierre FABRE et de Delle Marie D'ARGIOT.



Le 5-02-1643 BMS St Paul de Narbonne [1er Reg. p. 304/503] B. de Marie Anne De BELISSEN fille du Capitaine Jean De BELISSEN et de Delle Claire D'HORLIAC, filleule de Mre Pierre FABRE marchand de Sigean (époux d'une tante) et de Delle Anne *Daujas*; témoins MM Esteve FABRE (frère du parrain) et Jacques F...lere tous deux <u>Capitaines de la morte paye</u> (de Narbonne)



F° 260 R° (img..._258)

En 1652 M. **Estienne** FABRE (41 ans) démissionnaire en qualité de conseiller du 1^{er} rang fut remplacé par le Sieur de La Chapelle. (son neveu par alliance).

Il est tout à fait envisageable qu'après une carrière militaire ce rejeton des FABRE bourgeois de Sigean soit parti fonder une famille ailleurs, peut-être à Narbonne. Son acte de décès ne figure pas parmi les BMS de notre ville pas plus que les actes de B. d'éventuels enfants. Ni lui ni d'éventuels héritiers n'ont de rubrique au compoix de 1654. Etienne FABRE entre 1652 et 1654 a dû vendre ces possessions et ses droits à Sigean, à sa nièce Delle Anne De FABRE et à son époux le Sieur de La Chapelle.

5^{ème} degré

- Sr **François FABRE** né en 1630 de M. Jean FABRE (greffier du Bureau de la Foraine de Sigean) et de Delle Marie de RAYET mourut de maladie le 20-01-1662 à 32 ans.

En 1632 il avait été substitué par sa grand-mère à son père, lui-même substituué à son frère Maître Pierre FABRE.

On ne trouve ni acte de mariage concernant ce Sieur François FABRE ni B. d'éventuels enfants.

- Monsieur FABRE, héritier de feu maitre Pierre FABRE, cité en 1664. Comme aucun fils de ce bourgeois ne semble lui avoir survécu il devait s'agir d'un autre parent. Puisque son neveu François était déjà mort ça ne semble laisser que le Capitaine Estienne Fabre, son cousin germain ... Pourtant, ce Pierre semble avoir une parente plus proche : Marguerite FABRE qui suit.
- Mademoiselle **Marguerite De FABRE** fille de M. Sébastien FABRE

Cette fille née en 1628 (durant la lacune de BMS) était en 1632 l'une des légataires de sa grand-mère paternelle Delle Guillemette De VIGNON veuve de Maître André FABRE.

Bien que son acte de mariage et ses PM restent introuvables (Narbonne?) cette héritière était mariée dès 1654 à Monsieur De La Roquette, probablement un De RIEUMA. Leur maison principale était alors la grande maison des FABRE qu'en 1586 M. Estienne FABRE destinait à son fils aîné André. Pour leurs courtals ils étailent mitoyens de Melle Anne De FABRE, cousine seconde de cette Marguerite et épouse du Sieur de La Chapelle.

Les BMS de Sigean ne portent aucun B. d'enfant de ce couple. Peut-être faudrait-il consulter ceux de Narbonne.

- Mademoiselle Anne De FABRE fille de M. Bernard FABRE.

Orpheline de père en 1631 à cinq ans, cette fille dut être élevée par sa mère Delle Françoise De GUIBERT, en même temps que son frère utérin, Gaspard DELOM (11 ans) fils naturel du Sieur de Roquefort. Tandis qu'à cette époque l'Eglise faisait dissoudre des mariages entre cousins troisièmes – directs ou par affinité – comme incestueux, elle autorisa celui de cette héritière avec noble Gabriel DELOM, demi-frère de Gaspard.

DUFORT 3E16211 26 CM 22 2 1643

- Gabriel DELOM Sieur de la Chapelle (noble) fils de François et Marguerite dHélié
- Anne FABRE, fille de feu Bernard et de delle Françoise De GUIBERT;

Le résumé de ces PM par Dominique PUNSOLA n'en dit pas plus. Cependant il y eut certainement à ce traité, des membres des deux familles.

C'est à ce couple qu'échut la Maison du roy dévolue à la lignée cadette après la mort de M. Estienne FABRE en 1586-1587. C'est la maison de Mademoiselle De Fabre où se réunissent parfois les conseillers, selon les P.V. de délibérations des années 1640...

Au compoix de 1654 la rubrique de M. Gabriel DELOM Sieur de la Chapelle est F° 117-121 ... une maison, Boutique, un moulin à huile, étable, pailler, jardin (2 (séter. 2 cart etc.), avec patus, tout se tenant à la Place, rue de la fontaine et chemin de *l'abreboir* (début de la rue de la Barbacane), confr. de cers lad. rue de la Font, Antoine MEDAIL, Pierre FARGUES / marin led. chemin de *l'abreboir*, le moulin (à huile) de l'œuvre et Bernard PRAX / midi lad. place, lesd. MEDAIL & FARGUES / aquilon le ruisseau de la Fontaine. Le tout compesé à 25 livres 13 s 10 d. (dont 14 L pour la seule maison) On a rajouté 10 s. du fait qu'un des *patus* avait été couvert. Parmi les terres on peut en reconnaître plusieurs des FABRE du XVIe siècle.

Ce doit être M. PERICON qui avec l'Association du Patrimoine de Roquefort des Corbières a fait un fascicule sur les DELOM. Mais d'autres aussi ont écrit sur cette famille. Le Sieur de la Chapelle est dépeint comme quelqu'un d'assez procédurier et peu accommodant. Son demi-frère Gaspard

DELOM, de Sigean, aurait parfois joué les modérateurs. En outre Gabriel DELOM devint officier des gabelles, fonction peu appréciée par la majorité des habitants de notre partie du Languedoc. Il n'est pas certain du tout que cette charge joua quelque rôle dans ce qui suit. Ce que Robert MASQUET écrit sur ce meurtre évoque plutôt une vendetta.

« En 1657, un garde de la métairie de Saint Jean, avait été tué d'un coup de pistolet. Deux ans plus tard, en 1659⁵⁵, Gabriel Delom, sieur de La Chapelle et officier des gabelles est assassiné. La même année, en novembre, sur un chemin, près de son domicile, est retrouvé le corps sans vie de Louis de Cazalbon de Saint Jean, beau-frère de Gabriel Delom et époux de sa sœur Madeleine.

Dans une lettre, Marie Delom de la Chapelle, fille de Gabriel, dénonce Pierre de Pompadour et son fils Balthazar qui « assistés d'un grand nombre de personnes l'attendirent de guet apend »

Il subsiste des actes montrant les filles du défunt et de Demoiselle Anne De FABRE réclamant le prix du sang aux De POMPADOUR. Si ces derniers furent graciés par le jeune Louis XIV ce ne fut pas le cas de leur complice villesèquois, dont Pierre OLIVE dit la jeunesse qui aurait été pendu. Demoiselle Anne De FABRE, veuve du Sieur de La Chapelle, mourut le 30-01-1660 à ~40 ans (elle n'avait que 35 ans).

C'est dans cette maison dite du roy, qui englobait la propriété MOREAU⁵⁶ et que les sigeanais nomment le chalet, que la Demoiselle Anne De FABRE, sa famille et probablement son fiancé, accueillirent des hôtes de marque. C'était au printemps 1642 et le roi Louis XIII comptait dans sa suite le futur Molière, qui fut logé à quelques pas de là.

La description de cet ensemble immobilier, au compoix de 1778 montre que ses propriétaires pouvaient y vivre en autarcie. Elle passa à la branche des FERRIER, qui donna des bayles et des maires à Sigean. Cette autre famille sigeanaise, sur laquelle nous sommes plusieurs à avoir travaillé, a fait récemment l'objet du Master d'Aurélien SAUX. Dans cette remarquable étude on constate que les FERRIER commencent à acquérir de l'importance vers le milieu du XVIIe siècle, soit quand les De BONNAFONT, puis les FABRE, disparaissent de la vie politique sigeanaise. Selon la maxime attribuée à Aristote « la nature a horreur du vide ». Le dernier De BONNAFONT 1^{er} Consul exerça en 1636-1637 et le dernier FABRE en 1644-1645. Le premier FERRIER élu à cette importante charge, fut Louis, en 1656-1657.

Delle Marguerite de Fabre, épouse de noble Pierre d'ISSANCHON Sieur de La ROQUETTE prêta la coquette somme de 900 livres, en 1656, pour la construction de Saint-Félix intra-muros.

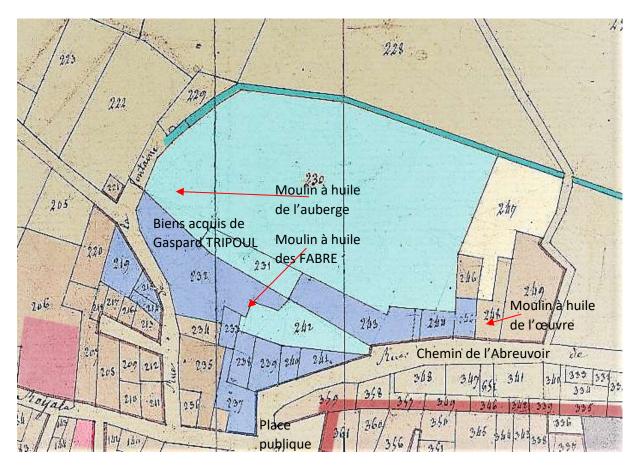
Cette recherche nécessiterait d'être complétée par un travail sur les paroisses narbonnaises, et principalement sur Saint Paul. Il conviendrait de vérifier si certains de ces FABRE et en particulier le Capitaine Estienne FABRE démissionnaire de la matricule sigeanaise en 1652 s'y était établi et s'il y avait fondé une famille. Mais ça sort du cadre fixé qui concernait le rôle joué à Sigean par les divers membres de cette famille de notables.

En annexe le plan de la Maison du roy vers 1630, défini grâce au cadastre Napoléon et aux informations recueillies sur les actes notariés et les compoix.

_

Dans les BMS de Durban aux actes de décès de 1659 le recteur a noté : le 15 mai 1659 noble Gabriel Delom De la Chapelle fut assassiné à la *paissière* de Villesèque. Il fut confessé à Villesèque ...

⁵⁶ Andrée et Jean, morts tous les deux du Covid en 2022.



Bâtiments faisant partie de l'ensemble immobilier des FABRE entre le chemin de la font et celui de l'abreuvoir, au nord de la Place publique (dès 1630).

Terrains (cours, jardins etc.) attenants à ces bâtiments.

L'Auberge du Dauphin, au nord de la rue royale ex Grand 'rue ; au sud-est l'étude notariale.

Les remparts nord et ouest. La barbacane, qui a donné son nom à l'ancien chemin de l'Abreuvoir sortait d'entre le N° 359 et le N° 361.

Le N° 235, mitoyen de la maison du roy, passa des FARGUES aux PECH (futurs PECH De LACLAUSE) qui au siècle passé en firent don à l'évêché. Le N° 234 doit être l'ancienne maison des RIGAUD. Les maisons de Guy ARNAUD, père de Claudine RIGAUD et celles d'ancêtres de Janine COMBES sont de l'autre côté de la rue de la Fontaine parmi les numéros allant de 213 à 220. Edouard REY me semble avoir acheté le N° 241. Le local de notre Association est au N° 237.

Tandis que le moulin à huile des propriétaires de l'Auberge du Dauphin, au XVIe siècle, semble avoir fonctionné avec l'eau alimentant la Fontaine, ceux de l'œuvre et des FABRE au XVIIe siècle devaient utiliser l'eau amenée par une conduite sous-terraine partant du haut de la rue traversière, puis passant sous le pâté de maisons entre cette rue et la rue du Marché et sous les N° 236, 235, 234 (ou 233) et 232... cette conduite ancienne qui se dirige d'abord du sud vers le nord, arrivée au 231 fait un angle à 90 ° vers l'est. C'est ce qui donne à penser qu'elle alimentait les deux moulins. Au milieu du N° 230 subsiste un ancien puits à roue, maintenant couvert.

Au nord, les terrains de la Maison du roy étaient délimités par le ruisseau de la Fontaine. Quand, vers 2018, les MOREAU nous ont fait visiter leur propriété Aurélien SAUX y a photographié dans ce ruisseau, des escaliers desservant un petit lavoir.